



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

**Date de convocation :** 12 mars 2024

**Date d'affichage :** 12 mars 2024

**Étaient présents :** Frédéric BRUNETEAU – Aurélie ROY – Alain YONNET – Rodolphe BERTRAND - Pascal BOBRIE - Thibaud JOLLY -Estelle LORET –Florentin PINEAUD - Christine RATEAUD – Fabienne RICHAUDEAU

**Était absente excusée :** Sandra REGNIER (a donné procuration à Pascal BOBRIE)

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Estelle LORET

### **1 - Approbation du procès-verbal du 6 février 2024**

Frédéric BRUNETEAU (FB) : est-ce qu'il a des observations ? Aurélie pas d'observation ?

Aurélie ROY (AR) Oui ! Oui, en effet ! Je l'ai repris mais il y a des passages qu'il n'y a pas en fait.

Fabienne RICHAUDEAU (FR) : J'ai oublié des trucs ?

AR : Tout un énoncé. Déjà tout le débat lorsqu'on ne sait pas trop qu'elles questions mettre en avant pour les conventions.

FR : Tu veux dire que ça a été raccourci.

AR : Oui ça a été hyper raccourci. Si ça doit être un compte rendu, ça ne montre pas, à mon avis, la difficulté d'avoir pu élaborer une question là-dessus face aux explications qu'on en a eu.

FR : Bon on peut reprendre la retranscription, s'il manque une ou deux phrases. C'était quoi exactement ? Car parfois il y a des mmmm.

AR : Quand on est en train de débattre sur savoir comment, quand Fred est parti, quelle question on met en place, on ne sait pas si on fait à l'unité ou pas ou toutes les bâches, on se pose du coup plein de questions.

FR : tu veux dire donc la question pour laquelle on a voté.

AR : Oui, voilà. Pour moi, ça ne reflète pas la difficulté qu'on a eue à mettre en place ce vote.

FB : Moi, dans tous les cas, ce que je propose...

AR : C'est que moi.

FR : On peut le rajouter.

FB : On peut très le rajouter. Je n'ai pas eu le temps de lire le compte rendu parce qu'il fait, je ne sais pas combien de pages, 25 pages. Donc moi, je propose que ce point soit remis au prochain conseil municipal. Ça me laissera déjà moi le temps d'en prendre connaissance parce que là, je n'ai pas eu le temps.

FR : Donc les modifications, ce que je ferais, est-ce que je ferais... Parce que tu l'enregistrais, le PV, justement, sur ces morceaux-là ? À ce moment-là, moi, je peux le faire. Quand je mets ce morceau-là précis, tu le transcris et puis on rajoutera la prochaine fois.

AR : C'est un bon laïus.

FR : J'ai sauté la page.

AR : Non, je ne sais pas. Je ne sais pas comment ça se passe.

FR Tu me diras, sinon je te le refais.

AR : Après, par exemple, à un moment donné, on parle qu'il y a eu une construction aux Tartres et du coup, ça retranscrit de constructions. Oui, c'est des détails, mais il n'empêche que ça modifie un petit peu.

FR : Il y a effectivement des fois, on entend bien, pas bien mais pas de souci. Soit, tu le fais, soit, je le fais. Moi, je le fais, moi, ça va être bien.

AR : Moi, je n'ai pas d'application pour quand tu le retranscris.

FR : Non, mais quand tu l'as écouté, tu vois, là, justement, sur ce passage-là, de retranscrire, c'est ce passage-là.

AR : Oui, mais il est long à retranscrire.

FB : Après Aurélie, ce qu'on peut faire, c'est comme le fait de Fabienne, c'est d'aller à l'essentiel. Si toi, il y a des choses qui n'ont pas été mises et qui te semblent importantes, c'est juste de remettre ça à l'occasion de la délibération.

AR : Moi, je trouve qu'il est important parce qu'en fait, dans un compte rendu de ce type, c'est vraiment les échanges verbaux. Et au final, on ne s'aperçoit pas des choses vraiment parce qu'il n'y a pas les intonations, mais ça, on l'a déjà expliqué que parfois, ça pouvait être différent Et finalement, on ne s'aperçoit pas de la difficulté qu'on a eue vraiment à élaborer ce vote et à poser ce... Et moi, je pense que c'est important. C'est ça qui est important.

FR : Je reprendrai.

AR : À mon sens, après.

FR : Ça, c'est au début.

AR : Oui, c'est après le grand paragraphe, quand tu exposes la situation.

FR : Donc, le fait d'avoir raccourci pour aller directement à la question. Pourquoi tu veux qu'on mette tout ?

AR : Quelques échanges qui symbolisent quand même la difficulté.

FB : D'accord.

AR : D'élaboration de la question.

FB : Tout le monde l'a lu, le PV ? Oui, Pascal, tu l'as vu ?

On reporte ça au prochain conseil municipal qui aura probablement lieu, qui aura lieu en avril, avant le vote, parce qu'on a le vote du budget avant le 15 avril. Donc, on va sûrement faire dans la première quinzaine d'avril un conseil, donc on aura deux PV à approuver.

## **2 - DECI**

FB : Je vais juste vous faire un état des lieux. Je vais juste vous faire un état des lieux de la situation parce que je suis plus au courant qu'Aurélie et qu'Alain, parce que j'ai suivi le dossier depuis le dernier conseil municipal. Je vous laisserai débattre après que je vous aurais exposé ce que j'ai à vous apporter comme élément supplémentaire. On ne débat pas, on ne va pas débattre. Vous allez juste m'écouter gentiment. Je vous débattrai entre vous après. L'objet de ce deuxième point à l'ordre du jour de la DECI. Ça concerne les conventions de mise à disposition. On en avait deux. On a une convention de mise à disposition à titre gracieux et une à titre onéreux, parce qu'il y a une location derrière. Donc, celle qui est à titre onéreux pour 30 €, ça concerne Jean-Pierre YONNET. Il n'y a pas de changement de ce point de vue-là.

Pour celle qui est à titre gracieux, ça concerne... Au début, c'était prévu qu'on mette une bâche chez Patrick Mége. Vous m'avez sollicité pour que je demande à la commune de Geay, pour s'associer avec eux, pour en même temps couvrir les maisons de Daniel Piochaud. Finalement, c'est ce que j'ai fait. Jacky Michaud, le maire, était favorable.

J'ai présenté ça au SDIS, ils n'étaient pas contre. Ils se sont déplacés sur le terrain et ils étaient même plutôt très favorables parce que finalement, là où c'était prévu chez Patrick Mége, ce n'est pas judicieux parce que c'était à côté de... Lui, il fait du déchet vert et là où elle était prévue d'être installée, c'est à côté de déchet, avec donc des risques. S'il y a un incendie, on ne peut pas intervenir. Ce n'était pas idéal. Et en plus de ça, c'est que finalement, en voulant couvrir la partie chez Piochaud, on peut couvrir les maisons parce qu'on est à moins de 500 mètres, mais comme il a des bâtiments, du coup, la règle, ce n'est plus la règle des 500 mètres, c'est la règle des 400.

Donc, la bâche qui était chez Patrick Mége ne couvre pas les bâtiments. Donc, en mettant une citerne chez Daniel Piochaud on couvre l'ensemble du breuil, notamment les maisons à Daniel Piochaud et ses bâtiments. Sur le breuil, il y a neuf maisons, sept sur Le Mung, deux sur Geay. On passerait une convention entre Le Mung et Geay, la mairie de Geay supporterait deux neuvièmes des travaux. C'est-à-dire après déduction de la subvention, ça leur coûterait environ 600 €. Normalement, il faut affiner. Sauf que ce qui était prévu chez Patrick Mége, c'est qu'on n'avait pas de terrassement et ce n'était pas prévu de mettre des végétaux. Donc, chez Daniel Piochaud, il faut faire du terrassement et avec l'idée de mettre des végétaux. Donc, ça risque finalement de coûter plus cher que chez Patrick Mége et probablement plus que les 600 €. En tous les cas, sur Le Breuil, on a un site, pour poser la bâche, qui couvre l'ensemble du village dont la commune est prête à participer à hauteur de 2/97ème.

Ensuite, le village des Abelins. Là, moi, je proposais simplement de faire une convention de mise à disposition. Comme on fait chez Daniel Piochaud Comme on faisait aussi chez moi dans ma cour de ferme, je proposais ça.

Fabienne à soulever le fait que pourquoi la commune ne l'achèterait pas ? Je ne suis pas vendeur. Si maintenant, pour faire aboutir le dossier, si je dois vendre, je suis prêt à vendre. Je vendrais au prix de 3 €, ce qui se fait comme transaction sur la commune aujourd'hui, à partir du moment où il y a des échanges, je propose systématiquement le prix de 3 €, donc je proposerai 3 € également.

Christine RATEAUD : Le mètre carré ?

FB : Comment ? Le mètre carré. Le mètre carré. Sachant que je ne suis pas forcément mon vendeur, sachant que moi, j'étais prêt à mettre à disposition. Un autre point. Fabienne me faisait remarquer au dernier conseil que j'ai acheté cette parcelle en 2021. C'est vrai, je ne me rappelais pas de la date. J'ai signé en février 2021, c'est-à-dire que vu le temps que ça prend, aujourd'hui, il a fallu au moins six mois avant, entre la proposition, la signature du compromis, les accords de banque, etc. Bref, c'est ce que je veux dire par là, c'est que c'était probablement juillet

2020 où j'ai eu cette opportunité d'acheter.

Il faut savoir qu'à la base c'était pas du tout prévu de mettre une bâche incendie à cet endroit. C'était prévu à la Tonnelle donc à aucun moment j'aurai pu penser et même si je l'avais voulu, j'aurai pas pu anticiper quelque chose qui n'était pas prévu à cet endroit par ce qu'on avait prévu effectivement de la mettre à la Tonnelle mais vu le changement de réglementation après, on a pu modifier, supprimer la Tonnelle pour mettre au Abelins, parce que St Mathurin ne voulait pas en mettre une sur la ferme de Bruno MOUNIER, dont il est propriétaire ... Voilà, par rapport aux Abelins, moi je suis d'accord de vendre ou de mettre à disposition.

Concernant le village des Tartres je reste sur ma position de mettre à disposition. Voilà, il est hors de question que je vende à cet endroit-là moi, il n'y aura pas de problème, il y a une convention sur 15 ans à défaut des 5 ans. Je laisse la main à Aurélie et Sabrina pour vous présenter les deux conventions de location et de mise à disposition.

Il faut voter pour le choix, enfin les deux conventions. Je vous laisse la main car je n'ai rien d'autre à ajouter, je vous laisse débattre et espérant qu'on aboutira à cette DECI.

FR : On n'a pas parlé de la Salle, on le fera après ?

FB : Ah pardon, tu as raison. Il y avait aussi la Salle, merci Fabienne. Au début c'était prévu au Château. Le Château a renoncé, ils ne veulent pas de bâche chez eux. On a sollicité Gérard Michaud qui ne veut pas en avoir une devant chez lui. On a sollicité l'entreprise Besson, au début, oui oui, pas de problème ! Mais on n'a pas de retour, parce qu'ils ne sont pas intéressés, ils envisagent de vendre dans les 2 – 3 prochaines années parce que lui arrive à la retraite et que si on met une bâche sur son terrain, il ne peut pas fermer le site et s'il ne peut pas fermer le site, ça enlève de la valeur ajoutée aux bâtiments, c'est ce que nous a expliqué la secrétaire et que quelque part ça ne les intéressait pas. Donc finalement on a vu le SDIS et j'ai rencontré le responsable, il m'a dit que vu la situation il nous autorise à pouvoir installer une bâche ici derrière la mairie et qui couvrirait le village de la Salle mais qui ne couvrira pas le château mais on est dans nos droit de faire comme ça, c'est eux qui valident donc moi à partir de là si ça leur va et bien moi ça me va bien

FR : le Château, le jour où ils veulent exploiter, si un jour ils le font, il leur faudra trouver une solution ?

FB : il faudra qu'ils se mettent en conformité.

FR : là ils sont couverts en tant qu'habitants.

FB : oui c'est ça. Voilà, je vous laisse débattre.

AR : vous avez eu connaissance de la convention ? Elle est pré faite, on ne l'a pas inventé c'est quand même très réglementaire. On a juste modifié que c'était sur 15 ans et puis reconduction tacite pour 5 ans. La seule chose qui les différencie alors, ce n'est surtout pas la durée, c'est le titre gracieux. Où est-ce qu'elles sont, toutes les deux, là ?

SC : Dans l'article 6, les conditions financières.

AR : Voilà. Les conditions financières, c'est ce qui les différencie. L'article 6, une pour la redevance de 30 euros par an avec Jean-Pierre YONNET et l'autre, titre gracieux, pour les trois autres bâches.

FR : Mais Jean-Pierre YONNET on l'avait du déjà vu ?

SC : Non. La question avait été posée en globalité pour les conventions.

FP : Et du coup, là, c'est plus global ?

SC : Alors, à vous de déterminer si vous votez la convention entre le particulier et la commune, ou l'ensemble des conventions.

AR : Alors, déjà, il y a deux types de conventions. Donc, après, c'est par rapport au libre-choix, aussi, du propriétaire. Parce que, par exemple, M. YONNET, il ne veut pas mettre à disposition. Il est OK pour faire la redevance. Bon, après, c'est à nous, aussi, de jouer le jeu avec ce qu'il propose. Parce que l'objectif est quand même de couvrir le village. Donc, effectivement, il faut trouver un compromis entre deux. Lui, il préfère comme ça. Voilà.

FR : Alors, je suis venu consulter le dossier puisque j'avais demandé les éléments, on m'a dit de venir. Quand je suis venue, j'ai trouvé un courrier, justement de M. YONNET.

AR : Mais qui s'est engagé.

FR : Il disait qu'il était vendeur.

AR : Parce qu'au début, en fait, l'objectif, c'était éventuellement d'acheter. Parce qu'on lui a... .

FR : Vous lui avez proposé.

AR : On lui a...

Alain YONNET (AY) : Non, non, mais ça, c'est du temps de... C'était avant, ça.

FR : Non, non.

AY Si, si, si, si, c'était...

AR : Parce qu'après, on est venu à lui proposer que ça peut être un titre gracieux mais qu'il peut aussi louer. Et la vente, évidemment.

AY : Daniel Renault était venu lui proposer déjà d'acheter tout ça depuis ce temps-là. Il lui a proposé un contrat de location.

AR : Oui. Parce qu'en fait, je crois qu'entre les deux, on ne savait pas vraiment...

AY : Ils sont d'accord à la limite. Ils ne veulent pas chercher de difficultés. Ils sont d'accord pour n'importe quoi. Là, maintenant, c'est la sécurité, il faudrait en finir.

AR : Il est OK pour mettre à disposition.

Christine RATEAUD (CR) : Oui, les propriétaires sont prêts à mettre à disposition pour corriger les frais pour la commune.

AR : Oui, et puis, en fait, ils ne vendent pas. Le château, au début, on lui avait proposé également d'acheter.

CR : Oui, mais je parle de Monsieur YONNET.

AR : Oui, mais c'est la même situation, si tu veux.

CR : Oui, c'est pareil.

AR : Et bien sûr qu'ils ne voulaient pas.

CR : Avec la disposition, ça fait moins de frais pour la commune.

AR : C'est pour ça que je dis qu'il faut aussi respecter un peu l'idée du propriétaire pour trouver un accord, pour essayer d'aboutir à cette DECI. Voilà.

Estelle LORET (EL) : Tu les retrouves, le courrier ?

AR : Il y en a plusieurs... En fait, on avait fait les démarches pour que... Dans la DECI nous avons demandé pour que les propriétaires montrent qu'ils s'engagent, alors d'une manière ou d'une autre, mais en tout cas qu'ils s'engagent pour leur donner à titre gracieux ou location ou du moins l'achat, enfin bon, en tout cas qu'ils s'engagent. Au début, c'était ça. C'était vraiment l'engagement pour faire la bâche.

Au début, c'était vraiment ça.

Florentin PINEAUD (FP) : La parcelle, c'est... Là où il y a le triangle au milieu, c'est la pointe. C'est la ZC-32, c'est ça ?

SC : Elle est à la convention de monsieur...

AR : Elle est là.

SC : Du coup, c'est elle. On est sur la... Non, je l'avais marqué dans la délibération. ZC-32, c'est ça. Donc, elle fait 24 000 m<sup>2</sup> mais du coup, on prendrait une emprise sur la pointe de 200 m<sup>2</sup> à peu près.

FR : 30 mars 2020.

AR : Voilà, donc en fait, c'est quand on a repris le dossier, là

FR : En tant que propriétaire de la parcelle, je viens, par cet écrit donner mon accord pour vendre une partie d'une surface d'environ 200 m<sup>2</sup>.

AR : Voilà, c'était en fait... A la base, c'était déjà vraiment l'engagement de donner, prêter, enfin, peu importe, en tout cas, pour aboutir à avoir la parcelle disponible d'une manière ou d'une autre pour faire la bêche. A la base, c'était ça, l'engagement. Donc, voilà pour Monsieur YONNET et les trois autres qui sont à titre gracieux, sur une même durée, sur un même renouvellement. Il y a les mêmes obligations pour chacun des engagés, propriétaires et mairies communes. Voilà. Donc, en fait, sur deux types de conventions. Je propose de voter les deux types, enfin, officiellement, du coup, pour Monsieur YONNET, vu que lui, il aimerait bien plutôt la location. Et puis, les autres à titre gracieux, puisqu'à un moment donné, voilà, de toute façon, il faut voter cette convention pour savoir si on dispose du terrain ou pour engager les travaux.

FR : Donc, sur fait plusieurs votes.

AR : On fait au moins deux votes.

FP : Je vois qu'il y a marqué S1DIS 77, je pense qu'il y a une petite erreur.

SC : Ah oui, le SDIS17.

AR : Tout à fait.

FR : Donc, là, en fait, tu veux qu'on vote pour la convention à la fois sur les Abelins et sur la Porchinière, c' c'est ça ?

AR : Non, non. C'est deux types de conventions, finalement.

FR : Donc, on va voter trois fois.

AR : On va voter deux fois, deux types de conventions.

FR : D'accord.

AR : Non ?

CR : Oui, celle avec...

AR : Celle à titre onéreux et celle à titre gracieux. (20:29)

FR : A titre onéreux pour Monsieur YONNET.

AR : Et les trois autres pour les trois autres sites.

AR : C'est-à-dire Monsieur PIOCHAUD.

FR : Oui.

CR : Ah non, il y a trois sites, oui.

FR : A titre onéreux, Monsieur YONNETM. Lyonnais, on est d'accord. À titre gracieux.

AR : Monsieur PIOCHAUD.

FR : Il y a Daniel, OK. Après, il y aura...

AR : Ensuite, il y a aux Tartres. Parce que c'est mis à disposition. À titre gracieux.

FR : Donc, tu veux que ce soit voté ? D'accord. Voilà.

AR : Et ensuite, aux Abelins.

FR : D'accord. Mais les Abelins...

SC : À voir après ce que vous décidez.

AR : Les Abelins, on peut...

FR : On ne peut pas voter (puisque ce n'est pas décidé de ce qu'on va faire aux Abelins).

AR : Après, on sait que le propriétaire met à titre gracieux ou vend.

Fr : Voilà. Donc, il faut bien le traiter à part.

AR : Ah oui, on peut le traiter à part, celui-là.

FR : Oui, parce que si ce n'est pas déterminé.

AR : Oui, parce que là, voilà. C'est ce que je parle du libre-choix aussi, (21:27) du propriétaire en priorité, quoi.

FR : Donc, Monsieur YONNET, 30 euros. OK, à part et éventuellement

AR : Les Tartres et le Breuil, c'est des onéreux.

FR : Pourquoi pas. Et après, une troisième pour les Abelins.

AR : Pour laquelle on va choisir...

FR : Si on choisit de vendre, on ne va pas signer une convention.

AR : Exactement.

FR : Donc, c'est bien 3 choses différentes.

AR : On va d'abord faire ça.

CR : Il a dit qu'il était prêt.

AR : Mais préféré.

CR : Il était prêt à mettre à disposition, gratuitement.

FR : Il faut bien qu'il y ait une question claire qui soit posée.

AR : Juste avant le vote.

CR : Si on refuse la mise à disposition ou si préfère on embaucher des frais achetés pour après être propriétaire.

FR : Bon. Alors, avant de voter, on va débattre puisque c'est. Voilà. Donc, effectivement, Frédéric. Moi, je reprends la parole. Il a expliqué qu'il a acheté aux Abelins. Il n'y a pas de souci à ça. Tout le monde peut le faire.

On l'a dit. Sauf qu'il n'est pas vendeur car c'est une queue de terrain au bord de la route. Mais peu importe. Ce n'est pas là où c'est le plus facile. Mais peu importe.

AR : Justement, c'est plus clair.

FR : Il n'est pas vendeur. D'accord. Mais il serait vendeur à 3 euros. L'autre fois, j'avais dit que la parcelle avait été achetée... Je l'avais vue sur mon outil métier. J'avais dit une boulette, d'ailleurs, parce que j'avais dit que c'était au prix de 72 centimes le mètre carré et c'est faux. Parce qu'en fait, il y a deux parcelles. Il y a une parcelle adjacente, il y a eu exactement 22 850 mètres carrés d'achetés. Il y a eu 13 860 mètres carrés de prés et 8 990 mètres carrés de terres qui concernent la fameuse parcelle. Et tout ça au prix moyen de 28 centimes.

Voilà. Donc, OK, on ne va pas s'enrichir si c'est 200 euros mis à disposition. A 3 euros, ça va faire 600 euros. Mais quand même, ça fait... On est à x10, quoi. Et surtout, ça nous paierait de payer une borne.

Moi, pour le principe

AR : Mais on sera engagé si on achète de poser une borne.

FR : Oui, mais d'accord. Mais entre lui payer le prix de la valeur, c'est-à-dire la SAFER, je pense que tu connais.

Tu as un mari qui est agriculteur. Les prix moyens de l'hectare, ce n'est pas ça. Ce n'est pas 30 000 euros de l'hectare. Et tu le sais très bien. Donc, il y a une valeur moyenne pour les prêts. Toi aussi, tu le sais.

Il y a une valeur moyenne pour les terres.

AR : Mais attention.

FR : Oui, mais attention.

AR : Je reprends ce qu'il a dit. Il a dit que sur la commune, quand on achète, on a commencé comme ça et qu'il propose...

CR : Sur les communes autour aussi.

AR : Alors, en tout cas chez nous aussi.

FR : J'ai vérifié, notamment à Saint-Savinien. Ce n'est pas vrai. C'est arrivé, mais ce n'est pas systématique.

Après, si l'idée, c'est de créer du précédent pour autre chose, ça, c'est encore un autre débat. Oui, c'est encore un autre débat. Ça fait monter les valeurs foncières et ce n'est pas nécessairement ce qu'il faut faire. Mais là, il ne va pas s'enrichir en gagnant 400 euros de plus. Nous, ça va nous payer une borne. Et moi, sur le principe, ça me pose problème parce que c'est le maire de la commune et si on n'est pas exemplaire, enfin, on sert quand même d'exemple, c'est-à-dire qu'on regarde tout ce qui se passe. Donc, moi, personnellement, je ne suis pas favorable (à ce qu'on vende à ces prix-là, à ce qu'on achète).

CR : Mais alors, pourquoi vous n'êtes pas favorable pour la mise à disposition ? Alors, je ne vois pas l'intérêt d'acheter une parcelle alors que pour les autres habitants de la commune on accepte une mise à disposition. Il l'a dit, Frédéric qu'il préférerait mettre à disposition plutôt que de vendre. Alors que la pointe, vu comme c'est, effectivement, je ne vois pas pour lui l'intérêt.

FR : Mais pour lui, l'intérêt, c'est ce que j'ai dit. À un moment donné, quand on a une vision globale sur la commune et qu'on sait qu'on a un enjeu comme ça depuis 2017 et tu le sais bien, tu étais dans l'autre conseil.

AR : Mais justement, il donne un titre gracieux.

FR : Mais d'accord.

AR : Mais on ne peut pas faire mieux.

FR : Si. Ce n'est pas ce que j'ai dit la dernière fois. Si l'opportunité d'acheter en faisant le bornage avait été donnée à 28 ou même à 40 centimes à la commune, eh bien là, le problème, il était réglé. Il n'y a pas pensé, ce n'est pas grave. (25:20)

CR : Mais avant, ce n'était pas prévu. Aux Abelins, ce n'était pas prévu.

FR : Mais il y a plein de choses qui n'étaient pas prévues.

CR : Justement, je ne vois pas pourquoi, on va dire pourquoi ça n'a pas été réglé.

FR : Ce n'était pas possible à Geay ?

CR : Les distances ont évolué, les projets ont évolué.

FR : Moi, je dis ce que j'en pense. Chacun fait comme il veut. En tout cas, sur le fond, ça pose quand même un problème de dire, moi, quand j'achète, ça ne vaut rien, mais quand je vends, ça vaut de l'or. Moi, je trouve que ça, c'est un premier problème.

EL : C'est exagéré quand même.

FR : Ce n'est pas exagéré ? Toi quand tu achètes quelque chose.

EL : Il n'est pas vendeur en même temps.

AR : De toute façon, il n'est pas vendeur, on n'est pas obligés d'acheter.

FR : Il ne nous a pas laissé la possibilité de l'acheter au moment où on pouvait.

AR : Non mais il n'aurait peut-être pas laissé à 0,28

FR : Eh bien, peut-être.

AR : Il est vendeur, il fait comme il veut.

FR : Les vendeurs, pourquoi est-ce qu'ils auraient vendu plus cher à quelqu'un d'autre ? Les vendeurs, ils vendaient.

AR : Ils vendaient, mais à son prix quand même parce que je peux te faire remarquer aussi que quand nous sommes allés pour la salle voir Monsieur Michaud, bon, il y avait des choses qui avaient été faites avant dans les mandats, des échanges de terrain, enfin bref, voilà.

FR : Je n'y étais pas.

AR : Mais c'est pour ça que je t'apporte ce petit détail. Quand on lui a proposé 3 euros, il a dit non mais tu rigoles.

FR : Je ne dis pas le contraire.

AR : Et pourtant, c'est un prix quand même assez correct entre le « rien »

FR : Parce qu'il ne veut pas vendre du tout. C'est certainement ça.

SC : Il était vendeur parce que du coup, la salle, c'est du terrain constructible.

FR : Donc, il voulait vendre au prix du terrain constructible. Parce que c'était (26:51) un terrain constructible.

SC : En même temps, quand on a un terrain constructible Oui, mais bon, un terrain qui fait 400 m<sup>2</sup>, ...

CR : Tu ne le vendras pas au prix du terrain bâti.

FR : Mais oui. Un peu moins, ça c'est sûr. Mais tu ne le vendras plus que 3 euros, ça c'est vrai.

AR : Après, c'est un détail mais voilà, il était propriétaire et il a choisi de ne pas vendre, de ne pas le laisser à ce prix-là. C'est son choix. Là, c'est la même chose. Il propose son... C'est entre vendeur et acheteur que ça se passe. Tu sais bien.

EL : En fait, il y a toujours des négociations.

AR : Après, il fait à titre gratuit, on ne peut pas aller trop loin quand même.

FR : Depuis le début que tout nous a été expliqué et qu'on a eu des échanges et que ça nous soit expliqué. On n'en serait pas là. Il faut trouver la solution. On va la trouver. Donc, ça va être comme vous voulez, j'allais dire. Après, il y a le deuxième problème. On va parler des Tartres parce que c'est un problème et si là... Enfin, Estelle, tu vas encore me dire que c'est du harcèlement ou autre chose. Mais oui, je comprends ton soutien indéfectible.

AR : Ce n'est pas un soutien mais c'est une objectivité.

EL : C'est du personnel.

AR : À un moment, on est là pour la collectivité et pas pour l'homme qui a choisi éventuellement d'être en défaut puisque c'est ce que tu dis. Ce n'est pas notre problème.

FR : Par exemple, vous avez revu tout et c'est très bien. Pourquoi, à un moment donné, pour les citernes, vous n'avez pas pensé puisque la parcelle chez M. YONNET, la parcelle qui est choisie, en fait, là où elle est située, elle pourrait, puisqu'on est à la distance attendue, à la fois de mettre à la Porchinière et à la fois de mettre Les Tartres en conformité.

AY : Mais non !

FR : Pourquoi ça ne va pas jusqu'aux Tartres ? Ça fait moins de 500 m.

AR : Par la route ?

FR : C'est un périmètre.

AR : Non, c'est par la route. C'est bien ça, le problème, des fois.

EL : Bien sûr, il y a eu un responsable qui a été en charge du dossier, un responsable du SDIS17.

FR : On ne le connaît pas. Mais toi, tu as l'air très au courant, plus que certains conseillers.

EL : C'est qu'on en a parlé quand même.

FR : Non, moi, je ne suis pas au courant qu'il y a eu un responsable qui est venu.

AR / EL et AY : Il en a parlé tout à l'heure. Bien sûr, on l'a dit, il y a eu un responsable du SDIS 17, Brice Bernard.

AR : Et puis, avant lui, c'était l'autre adjudant.

FR : Oui, alors, vous interprétez comme vous voulez. En tout cas, la dernière fois, ce que j'ai dit, c'est qu'il y avait effectivement un document d'urbanisme qui a été signé pour une mise en conformité. Et ça, c'est la réalité. Donc, Frédéric, on n'a pas le choix que de passer par lui comme il nous l'a dit. Il a toutes les terres autour. OK, mais à ce moment-là, puisqu'on n'a pas le choix et qu'il faut bien le faire, pourquoi est-ce qu'on va mettre cette citerne au cœur de sa propriété et ne pas la mettre en bord de route par exemple, Rue des Chats, il y a plein de rues où ce serait beaucoup plus accessible et on n'a pas besoin de traverser sa propriété ? Je veux dire, il y a des choses...

AR : Mais peu importe qu'on traverse ou pas sa propriété, ça ne change rien. Qu'est-ce que ça change ? Elle sera couverte quand même si elle est de Rue des Chats.

FR : Mais sûr bien, mais tant mieux qu'elle soit couverte. En même temps, ce problème-là, vous, vous trouvez ça normal. Moi, je ne trouve pas que ce soit normal que le maire se fasse mettre en conformité sur quelque chose qui ne l'est pas.

AR : c'est ça qui te gêne.

FR : Oui, ça me gêne.

AR : S'il n'y avait pas l'enjeu de la commune, il ne se mettrait pas en conformité. Chacun est responsable de sa conformité personnelle. Si tu n'as pas envie de passer ta bagnole à l'auto bilan, tu l'a passe pas, tu en a rien à foutre mais le jour où tu te fais attraper, tu te fais attraper ! Ces des risques que chacun prend dans sa vie.

FR : Mais on peut la mettre ailleurs ?

AR : Mis on peut la mettre ailleurs ! Ça sera forcément sur un terrain à lui !

EL et AR : Je ne vois pas ce que ça change. C'est quand même chez lui.

CR : Vous n'allez pas l'a mettre en plein milieu d'une parcelle qu'il cultive ?

FR : A côté de chez toi ?

AR : Eh bin, ce n'est pas cultivé à côté de chez moi ?

FR : Et là, ça serait gérable. Après y a des choses qui n'ont pas été demandé, et je ne sais pas si ce sera possible car je ne connais pas les gens qui habite là. Mais ça se trouve, ils donneraient leur queue de terrain ?

CR : Ça me fait rire car depuis l'ancien mandat, on se bagarre pour trouver des emplacements pour des citernes. Là on a réussi tant bien que mal à trouver ? Et maintenant vous allez demander de mettre la citerne-là plutôt que là. On peut contacter le propriétaire.

FR : On a parlé de Geay et on a trouvé une solution. La Salle la solution est trouvée donc ça a quand même avancé.

CR : Mais oui on a avancé ! Les dernières qui bloquent c'est pour finaliser mais là vous bloquez.

FR : Moi je ne voterai pas pour mettre sur les Tartres : pas comme ça !

AR : Tout le monde crise parce qu'il y en a partout et là elle peut être dans l'exploitation et tant mieux. Car au final.

FP : Y a pas un truc qui passe comme au Breuil ?

AR : Mais pas du tout !

EL : Et en plus c'est la même chose ! Toi aussi ça te gêne Rodolphe ?

Rodolphe Bertrand (RB) : il veut la mettre dans le fond ?

FR : Non au milieu.

AR : A 100 m de l'entrée, ce n'est pas loin derrière.

FR : Moi c'est juste le lien avec cette conformité mais vous, vous trouvez normal que les gens ne se mettent pas en conformité ! Par contre, la commune à l'obligation de se mettre en conformité !

AR : On n'est pas là pour soi même !

FR : Là c'est la même personne qui présente le projet et se serait quelqu'un d'autre, ce serait la même chose, moi ça me saute aux yeux, ça me gêne. Moi je ne peux pas voter ça en l'état, ce n'est pas possible ou alors il cède le terrain.

On va aller plus loin, Frédéric va peut-être maire pendant 25 ans, 30 ans que sais-je ou peut être que dans 2 ans il sera plus Maire ! On n'en sait rien ? Qu'est ce qui va se passer ? Avec les bonnes relations.

AR : Il est engagé sur 15 ans.

FR : Ba oui il est engagé et on va traverser toute sa propriété.

FP et FR : Il y a quand même une servitude !

FR : Moi je n'en suis pas favorable.

AR : Parce que vous pensez qu'il sera autant mauvaise foi pour le faire ?

FR : Je n'en sais rien mais je pense qu'il faut être prudent et parer à toutes les éventualités.

AR : Donc Monsieur PIOCHAUD se sera pareil !

FR : On n'est pas au milieu de sa propriété ?

AR : On est dans sa propriété, on est chez lui.

FR : Ca justement, ça se trouve où ? En bord de route ?

AR : En bord de route.

FR : Donc voilà, ça pourrait être pareil ! Pourquoi le mettre au cœur de sa propriété ?

AR : Parce que franchement dans le village, on est tranquille, ça ne se voit pas. Quand on a le choix, on le prend.

FR : Non, non, on va traverser toute sa propriété et si on peut faire sans traverser sa propriété. Ba si, n'importe quoi ?

AR : 100 m de son entrée !

FR : Ce n'est quand même pas rien, enfin ! 100 m et 20 m par 10 à peu près ce n'est pas déterminé. Moi aux Tartres, je le dit je ne trouve pas ça logique, je ne trouve pas ça bien, ça ce n'est pas moral.

CR : Mais si c'est mis sur un autre terrain qui lui appartient, le problème est le même .Déjà pour l'accès.

FR : Eh ben, non, parce que si tu le mets en bord de route, par exemple, ici dit-on: je sais, je dis n'importe quoi, admettons ce soit là.

AR : Dans ma chambre.

FR : Oui, pourquoi pas ? Ça peut être ici aussi.

CR : Mais c'est chez lui, le problème de la servitude reste le même.

FR : Non parce que l'accès se fera par là. Est-ce que vous avez regardé ailleurs ? C'est en bord de route et on ne va pas traverser le champ, on va au plus près de la route. Et ça, si on peut le faire, il faut le faire et effectivement, ce sera encore chez lui mais ça couvrira tout le monde. Ok, mais au minimum, il faut que ce soit en bord de route. Moi, je ne validerai pas au cœur de sa propriété.

RB : Dans son champ en bords de route ?

FR : A minima.

AR : On peut mettre un peu partout.

FR : Exactement.

AR : Au début, on avait parlé de la mettre derrière l'abribus, on avait parlé de se mettre dans ce terrain aussi.

FP : Mais ça va poser problème.

AR : Oui pour l'accès mais je veux dire, ça avait été envisagé aussi.

RB : Et quand y pas de solutions dans un village, comment on fait ?

AR : Soit on exproprie le propriétaire soit ... comme on n'a pas de calendrier, en fait, on n'a pas de calendrier dans le temps pour cela.

RB : Et là qu'on est près de la départementale, une borne incendie ce n'est pas possible ?

AY : On avait demandé à la RESE mais il n'y a pas assez de débit dans la canalisation

RB : Mais c'est quand même celle de St Savinien ! Dans les petits villages il n'y a pas de débit, ça c'est sûr

EL : Je pense que le responsable l'aurait proposé.

AR : Après le pont de la Charente, côté Saint Savinien, du côté du feu là de Bel-Air, le débit n'est pas assez fort, par exemple, ils ont dû l'annuler parce que pour couvrir la grenouillette, on s'est posé la question.

RB : Et comment elle est couverte la Grenouillette ?

AR : Ils ont accepté le point d'eau avec le stationnement, en fait.

RB : D'accord, c'était une proposition. Il y a combien de temps qu'ils ont dit que ce n'était pas possible ?

AR : C'était au tout début.

RB : C'est un 120 m3.

AR : Je ne m'en souviens plus mais il faut que ce soit assez fort.

AY : Si cela aurait été possible ...

EL : Le responsable du dossier l'aurait suggéré.

AY : Et à la RESE, il l'aurait dit aussi.

AR : On pourrait l'envisager.

CR : Parce que tu penses qu'il y aurait des canalisations qui aurait un sacré débit ?

RB : Sur la Départementale, les canalisations sont plus importantes.

Plusieurs élus : Et ça coûterait moins cher.

AY : Mais comme il y a une exploitation agricole à protéger, il faut un gros débit.

FR : Mais l'exploitation agricole doit se protéger elle-même !

CR : De toute façon pour les bâtiments ils disaient qu'ils faisaient rien si ça prenait feu.

FP : Du coup, il reste les Tartres et les Abelins ? Si le prix de 3 € le m<sup>2</sup> pose problème, est ce que l'on ne peut pas proposer un prix intermédiaire ?

AR : Sachant qu'il propose zéro. Parce que là pour le coup il ne pourra pas interdire l'accès comme dans l'exploitation. Ça va créer des frais pour pas grand-chose. Qu'est-ce que vous avez peur dans le temps ? Parce que là, il n'y a pas d'accès à l'exploitation. Mais de quoi avez-vous peur si on avait une convention ?

FR : Moi, j'ai peur de rien. C'est juste que pour les Abelins, j'ai mis en lien le fait que cette parcelle ait été achetée récemment et j'ai dit qu'elle... Mais oui, Christine, quel dommage. Oui, Christine car on n'a pas pu se porter acquéreur.

CR : Mais à l'époque ce n'était pas prévu de mettre ici.

AR : Mais oui, il l'a expliqué.

FR : J'ai compris !

CR : Alors ne revient pas dessus. Ce n'était pas prévu ici !

FR : Laisse-moi terminer, je viens de dire pourquoi maintenant s'il n'est pas vendeur ou vendeur à un prix d'or, on mettra en place une convention, mais je trouve quand même que c'est dommage que cela n'ait pas été cas.

FP : Quelle est donc la solution ? Aux Abelins de proposer au propriétaire de vendre à un prix intermédiaire ? Et aux Tartres, la même chose mais sur une parcelle qui n'est pas dans l'exploitation, Ça pourrait pas être ça la solution. ? Première solution.

Deuxième solution: demander effectivement auprès du SDIS si le débit au bord de la Départementale ne permettrait pas de couvrir d'une part le village des Abelins et d'autre part, le village des Tartres.

EL : Moi, je trouve que ce n'est pas utile de l'acheter, cette parcelle. Je parle pour les Abelins. Franchement, la mise à disposition à titre gracieux.

AR : Là pour le coup, il ne pourra pas empêcher pendant alors que la traversée de l'exploitation, et tout ça si tous les ans : Ok, on peut comprendre, c'est justifiable. Autant les Abelins.

FR : OK.

AR : Ca fait vente, des démarches pour finalement avoir la même chose au bout du compte, c'est-à-dire satisfaire la DECI qui sera engagée sur quinze ans. Enfin, voilà, c'est ça en fait la finalité. Et là, pour le coup, on ne peut pas être empêché.

FR : Si on a l'assurance que c'est en bord de route, c'est ok. C'est juste que j'ai exprimé la dernière fois et que je viens de redire c'est par rapport à la possibilité d'acheter et qu'on n'avait pas de convention à mettre en place. Maintenant, si c'est cette solution, ce sera cette solution de convention. Parce que 3 €, ce n'est pas possible.

EL : C'est pour ça, autant faire la convention.

FR : Ce n'est pas possible, franchement, c'est exagéré. Après pour les Tartres, le problème très important, et non pas dans le cœur de la propriété. Oui, sur une autre parcelle.

AR : Et après avoir vérifié ou éventuellement, ça, c'est bon pour une borne.

FR : Je pense que c'est vrai, que c'est par là qu'il aurait fallu commencer.

FP : Ça dépend aussi des référents, c'est bien aussi. Parfois, sur certains endroits, oui, mais enfin quand a encore peu excellent levier.

AR : Mais oui, mais oui, mais oui, mais c'est une excellente idée, mais c'est vrai que pourtant, on a eu pas mal de monde qui est venu : la Rese, le SDIS ...

FP : On est bien d'accord que sur la convention, au bout de 15 ans, le propriétaire dit « Niette », il faut qu'on retrouve un terrain.

AR : Alors, il a six mois pour ... mais on ne sait pas la vision des choses. Regarde déjà, en deux ans, ils ont changé parce qu'ils ont vu que les mairies, c'était compliqué pour acquérir des terrains, donc ils ont changé les distances en très peu de temps.

CR : On ne sait même pas dans quel état seront les bâches ?

AR : C'est vrai qu'il était ... il était bien de de voir plutôt à moyen terme, plutôt long terme et mettre un terme de quinze ans que cinq ans, c'est court, ça va très vite. C'est à peine un mandat donc c'était judicieux. Après ça évolue tellement vite. On n'a même pas la durée de vie des bâches.

RB : Il faudra recommencer !

AR : Mais oui et voilà, tu vois, est-ce qu'on aura des budgets, ce que l'Etat en donnera autant? Est-ce que, enfin, franchement, il y a trop d'interrogations. Il y aura peut-être un autre système. C'est vrai que ça fait beaucoup d'arguments.

PB : On avance ou pas ?

AR : Oui, on vote.

SC : Comment voulez-vous voter ? Convention par convention ? Donc, on va commencer par plus simple : convention à mise à disposition gratuite au Breuil. Oui ou non ?

CR : Mais du coup Frédéric peut voter.

AR : Mais oui, il faudrait commencer par les Abelins.

SC : Du coup, pour les Tartres, il y a rien pour l'instant c'est en stand-by. On fait l'étude hydraulique et après, au prochain conseil, on aura ces éléments.

EL : Donc là on vote les Abelins.

FP : Non c'est pareil avec la Départementale.

AR : Alors là, par contre, on en a parlé parce que je lui ai dit « comment on remplit les bâches ». Quand tu prends le pack « RESE » il y a l'entourage et le remplissage. Donc, c'est pour ça qu'on a favorisé la « RESE » puisque il s'occupe de tout. Donc, en fait, là-bas ils peuvent, parce qu'effectivement il y a une bouche sur le chemin. Alors là, c'est sûr, on en a parlé, et là, du coup, c'est sûr, elle n'est pas bonne parce que sinon il nous l'aurait dit. Elle nous a dit: ce sera une borne pour pouvoir la remplir.

FR : Où mais ce n'est pas la bonne pression.

AR : Mais là, c'est sûr, on en a parlé aux Abelins parce que j'ai dit comment on fait pour remplir. Et on s'est dit toutes les bâches. On a essayé de voir avec la RESE comment on pourrait remplir, si c'était avec le réseau à distance ou pas. Donc, comment fait-on pour les Abelins ?

Une disposition gratuite. Oui ou non?

Donc, là on est sur la mise à disposition gratuite avec la convention.

FR : Sous condition que la puissance a été vérifiée.

AR : Si on peut faire comme dit Rodolphe, du coup, on l'a fait directement, on se prend pas la tête.

**10 pour.**

SC : Du coup, pour les Tartres, on est d'accord, c'est en suspens pour l'instant. On fait l'étude hydraulique sur le port de bord de propriété le long de Départementale.

AR : Si pas possible pour le débit, autre terrain sur bord de route. Le terrain on va trouver car il y en a partout. Maintenant, est-ce que le propriétaire sera vendeur? Oui, mais bon, chacun choisit, fait comme il veut.

CR : Mais Fabienne a parlé de terrain : je ne sais pas qui c'est alors du coup

AR : Chez Monsieur Para.

CR : Il avait déjà été sollicité ?

SC : Il est venu il n'y a pas longtemps car il pensait que son terrain était encore constructible donc il voulait vendre. Il a appris que ce n'était plus constructible?

AR : Avec le PLU.

SC : Du coup. C'est tout bon, on peut passer au vote de la Porchinière et du Breuil ?

AR : Alors attends oui parce que là du coup on propose au propriétaire qu'on recherche un autre terrain.

C'est à l'unanimité aux Abelins sous condition de vérification d'une borne hydraulique. À l'unanimité, on accepte la convention à titre gracieux.

Ça c'est ok. Maintenant les Tartres : on voit la borne et si ce n'est pas bon, on cherche un autre terrain et on voit avec le propriétaire s'il est vendeur.

FR : Ce serait l'idéal.

AR : Maintenant, il peut être vendeur comme Monsieur Michaud.

PB : Mais à quel prix?

AR : Ou une convention d'occupation comme Monsieur YONNET.

CR : On t'a fait revenir pour le vote de Piochaud.

FB : Parce que vous avez dissocié Piochaud qui est une mise à disposition, de la mienne qui est une mise à disposition aux Tartres.

CR : On a fait dossier par dossier. On a validé les Abelins.

EL : La disposition est sous conditions d'une borne hydraulique. Se renseigner sur le coût d'une borne hydraulique. Si y a possibilité de mettre une borne plutôt qu'une bâche,

AR : Puisqu'on est au bord des voies d'eau.

CR : Parce que Rodolphe disait que sur cette route il y avait suffisamment de débit.

FB : Mais à Saint Savinien, ils sont déjà embêté avec ça. Ils sont pas assez forts, il faut je ne sais pas combien de m<sup>3</sup> / heure. Et les Tartres ?

CR : C'est reporté. Il faut voir pour un autre emplacement ou alors une étude hydraulique.

EL : Ou un terrain bord de route pas dans l'exploitation agricole.

FB : Une étude hydraulique ? C'est pas possible en campagne, ça n'existe pas ça. Et si ce n'est pas possible ?

CR : C'est un autre terrain au bord de route avec accès direct, pas en plein milieu d'une propriété, pour accéder à la bâche sans passer sur une propriété privée.

AR : Dans l'entrée de l'exploitation, ça ira bien.

EL : Éventuellement demander à Monsieur Para ?

FB : Pourquoi à l'entrée et par au cœur de l'exploitation ? Il faut m'expliquer là !

AR : En fait l'accès peut être remis en cause, l'accès de l'accessibilité au site.

FB : Mais il faut un droit de passage, c'est tout.

CR : C'est marqué sur les conventions qu'il faut laisser l'accès.

FB : Évidemment que je laisse l'accès.

FP : On peut faire comme dans les autres villages, au bord de la route, c'est très bien.

AR : Mais là, ce qui vous embêtait, c'était quand même l'accès remis en cause tous les ans, on est d'accord.

EL : Je crois, si j'ai bien compris, c'est que la bâche couvre l'exploitation agricole. Et pour toi, c'est à Frédéric de se mettre en conformité.

CR : Mais bon, même si elle est, à l'entrée du village, ...

AR : La conformité de l'exploitation.

FR : Ça évite de traverser la propriété privée, c'est quand même mieux, de ne pas avoir à le faire. Il y a une obligation d'entretien de la part de la commune. Donc, si on peut éviter de traverser, je pense que c'est mieux après. Oui, j'ai expliqué la dernière fois. On m'a dit que ce n'est pas une obligation de se mettre en conformité. Désolé, mais ça c'est autre chose. Mais du coup, la commune à l'obligation donc on n'a pas une solution, on va faire simple.

CR : Il y a aussi l'éventualité de solliciter Monsieur Para. Au bord de la route.

FB : Monsieur Para veut mettre son terrain en constructible, ce n'est pas possible de mettre une bâche chez lui.

AR : Déjà, il ne veut pas de mon compteur en limite de propriété.

FB : En plus, il a déjà été sollicité par ton père pour mettre sur la pointe du terrain. Il a refusé. Mais après que ce soit sur la pointe, dans un champ ou dans ma cour, ça couvrira le village.

AR : Ce qui est le plus embêtant, c'est l'accès...

FR : En plein milieu de ta propriété.

AR : Oui, mais s'il l'autorise dans la convention jusqu'à quinze ans. Je change rien puisque c'était ça notre crainte et là je te rejoignais, si c'était à revoir tous les sens.

FB Et chez Patrick, on passait sur sa propriété, avec le château, on aurait passé dans leur propriété avec une convention, avec un droit d'accès.

AR : Tout le monde a des engagements là-dedans. Quand même. On peut le préciser !

FP : Mais pourquoi pas le long de la Départementale comme à la Porchinière.

AR : On dit toujours: c'est moche, c'est moche.

FB : En bord de la Départementale ça va être forcément un terrain qui m'appartient.

FR : On n'a pas le choix.

FB : Pas dans ma cour, mais oui, sur un terrain qui m'appartient. Vous êtes vraiment incroyables.

FR : Tu nous as dit l'autre jour qu'on n'avait pas le choix puisque c'était tout à toi. Peut-être avons-nous le choix de proposer un autre cas qui soit plus accessible, de ta propriété.

AR : Mais ça va pas arriver tous les quatre matins.

FB : Je vais aller amputer un bout de terrain qui m'appartient qui va m'ennuyer parce que pour l'exploitation ...Je vais valider ça plutôt que de mettre au cœur de mon exploitation !

FR : Mais tu peux mettre la ... devant, entre les Tartres et le moulin.

FB : On ne peut pas le long d'une Départementale.

AR : Par ce que l'accès n'est pas très bon.

AY : Pour les pompiers, c'est plus pratique !

FR : Il y en a un paquet qui sont le long de la Départementale.

FB : Quand tu n'as pas le choix.

FB : Il avait accepté à la Tonnelle avec tant bien que mal ...avec un busage, une plateforme

EL : Mais le responsable du dossier ?

FB : Mis ils ont validé, ça leur va bien.

EL : Non l'accès sur ta propriété ils l'ont validé ça ?

FB : La DETR, l'Etat, tout le monde l'a validé !

EL : ça aurait été gênant, il l'aurait dit : non.

FP : Sur l'un des trois endroits, c'est bien.

PB : Mais ça sera sur l'un de ces terrains.

FR : Là par exemple, ça ne sera pas en plein milieu de ta propriété

AR : Mais là derrière, c'est inondable, va gaver et c'est au fond des Grands Bois.

SC : A la maison jonchère ?

AR : Bah oui !

FR : il y a de l'eau qui va jusqu'à là ?

AR : Ah oui !

FR : Et au début, juste à côté de de cette maison, c'est inondable ?

FB : A côté de chez toi, ça avait été proposé ?

AR : Oui.

FB : Historiquement, ça avait été demandé vers l'abribus, mais comme il y avait le projet de la voie piétonne. Du coup, ça c'était sur l'autre mandat. Après Jean-Louis, à l'époque, il m'a sollicité, il m'a dit, au coin de chez Aurélie, donc bon, ça me faisait chier, parce que ça amputait et ça fait chier quand on travaille. Donc j'avais validé parce que j'étais beaucoup plus conciliant que certains. Et malheureusement, le SDIS avait refusé par rapport à la proximité de la maison, parce qu'on doit être à une certaine distance. Je ne sais pas la bâche qui éclate, ça inonde la baraque. Je ne sais pas trop pour quelle raison. Tous les cas, ça n'avait pas été validé. Et puis. Ça n'a pas été validé. C'est ça Sabrina, on est d'accord.

SC : C'est aussi le problème de la Départementale.

AR : L'accès est trop court au bout, les limites au bout, on va refaire le busage et tout ça. Et d'ailleurs dans le champ, il avait dit non. Et chez tes parents, il avait dit par rapport à l'accès. Mais bien sûr qu'on l'a proposé ça.

FB : Donc après, au bord de la Départementales, ce n'est pas la peine !

AR : Mais après si c'est pour rassurer la viabilité ou la, on veut dire la continuité sur les 15 ans, on peut ajouter dans la convention sur quelque chose qui dit que, de toute façon, le propriétaire est obligé d'avoir l'accès pendant les quinze ans. Pendant le ledit temps de la convention, ce que je disais aussi.

FR : On dit que ça avait été calculé en fait. Là, c'est vraiment dommage, s'il manque 20 m voire 30 de ne pas pouvoir faire une seule citerne à la Porchinière pour à la fois couvrir les Tartres.

FB : On est beaucoup trop loin?

AY : On a dit: il y a trop de distance.

AR et SC : C'est par la route.

FB : on a déjà regardé.

SC : Les 500 m s'arrêtent au niveau du petit château, quand on est au niveau de la Porchinière en longeant la route.

FP : Mais là c'est un chemin communal.

FB : Mais ce que je ne comprends pas, pourquoi vous cherchez une autre solution.

AR : Mais on ne peut pas y aller, c'est des parcelles

CR : Parce que la solution convient pas.

FB : Ça ne leur plaît pas que ça se mette chez vous.

AR : Ce chemin, il est fermé tout le temps et pour l'ouverture, il faut demande et tout ça. Il n'est pas accessible aux véhicules et notamment aux véhicules de sapeurs-pompiers. Attention, parce que là c'est pareil, il y a des normes de tonnage et tout le bazar.

Il ne faut pas que ce soit des petites routes qui ne tiennent pas le coup.

Mais après, c'est vraiment ça qui gênait, on rajoute un truc à la convention pour ce soit béton. Et puis, basta, ça c'est fait. Si c'est vraiment ça qui gêne pendant le fin fond, c'est pour ça qui gêne, on est d'accord ?

PB : y a pas que ça !

AR : Et voilà. C'est réglé mais alors faut quand même pour perdre l'objectif. L'objectif de la séance, c'est quand même de valider la DECI Et donc l'intérêt de tout le monde !

FB : C'est l'intérêt général.

AR : Quand même pas perdre trop de vue ça.

FP : Pourquoi là ça ne va pas?

AR : A fond, c'est très inondable

FB : là on est en train d'installer un transformateur en hauteur, ça eu d'être abordé la aussi.

On a un peu tout envisagé aux Tartres à un moment donné. Donc là, le problème, c'est que c'est toujours la même chose. On est chez moi.

Dans tous les cas.

CR : Oui, mais c'est sur le bord de la route.

FB : Le bord du chemin oui ça évite de traverser ma cour. Mais ça ne pose pas de problème de traverser une cour et pas de problème de propriété, les pompiers, ça ne pose pas de problème. Ça ne pose pas de problème à une partie du conseil.

FR : Et en terme d'entretien, il y a des obligations.

FB : Oui, vérifiez l'ouverture et la fermeture de remplissage de la citerne et comme il y aurait des haies, le cantonnier aura accès à ma cour.

PB : Mais on n'est pas obligé ?

FB : De quoi ?

PB : De mettre des haies tout autour

FB : l'idée, c'était quand même d'en mettre. Il faudra qu'on délibère la dessus enfin qu'on redélibère .Le but, c'est d'en mettre parce que, parce que franchement, ce n'est pas joli et qu'on a des subventions, de 80 % et que ça coûte pas si cher que ça à la fin, c'est quand même dommage de s'en priver. Mais, on en reparlera dans un second temps.

FP : Vu qu'on va en profiter pour savoir si c'est possible le long de la Départementale, le débit d'eau est suffisant.

FB : Non, mais ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible. Ils ne vont pas valider un point d'eau, vous avez déjà vu ça en plein milieu des campagnes

FP : Deuxièmement, on ne pourrait pas révérifier, le côté de chez toi.

AR : Et le long de la Départementale.

FB : Je te coupe Florentin car même si c'est possible, c'est juste que je n'ai pas accepté. Aujourd'hui, on a une possibilité qui ne m'embête pas au cœur de ma ferme, je vais ne pas aller amputer un de mes terrains.

AR : Ca, on vous l'a déjà dit. On respecte les choix des propriétaires et pourquoi pas celui du propriétaire des Tartres.

FB : Moi, moi, ça ne m'a jamais vraiment gêné de céder du terrain. Je l'ai toujours fait, parce que vous pouvez penser ce que vous voulez. Mais quand on fait une piste ou un chemin piétonnier entre le lotissement et les tartres, ça ampute du terrain. Que ce soit en bord de mes parcelles, parce que vous connaissez aujourd'hui les problématiques que rencontrent les agriculteurs quand ils passent le pulvérisateur. On est mal vu aujourd'hui, surtout à côté d'un chemin piétonnier. Donc, accepter de céder du foncier pour faciliter que les gens du lotissement puissent aller emmener leurs enfants au village des Tartres, avoir cédé du terrain, tu vois dans l'esprit, qu'on peut être.

Quand même pour céder du terrain, pour faciliter une flow vélo qui puisse axer du village de chaud Bois pour rattraper la route du four à chaux. Tu vois on est dans cet esprit. Et aujourd'hui, quand, quand, quand je cède, quand je mets à disposition pour couvrir, alors oui, on va ressortir « il n'est pas couvert, je ne me suis pas mis en conformité, je suis au-dessus des lois peut-être, si vous voulez. Mais en attendant, je suis favorable à laisser du terrain encore une fois. Mais à un moment donné, quand on a des solutions, pourquoi aller chercher ailleurs? Quelque chose qui va m'ennuyer surtout qu'on a quand on a la solution. A St Savinien, j'ai laissé deux terrains et je n'ai pas voulu les ennuyer, parce que, effectivement, il n'avait pas de solution, j'ai dit: allez, on y va, on y va. Il n'y a pas de loyer, il y a pas de vente, il y a rien.

Voilà. Donc enfin à un moment donné, je pense que des fois, vous avez mis en avant l'intérêt général. La faut d'appeler un chat un chat. Si vous ne cherchez pas l'intérêt général, vous n'acceptez pas que ça se fasse chez moi que je couvre mes bâtiments, ... C'est de la mauvaise foi, c'est de la mauvaise volonté de votre part.

FR : Moi j'assume parfaitement.

FB : Je vois bien que tu assumes.

FR : De ne pas accepter que tu fasses signer un document comme quoi tu es en conformité pour les citernes. Donc, toi qui a le droit de pas te mettre en conformité? Mais nous ....

PB : Le citoyen lambda doit faire ...

FR : Mais pas toi.

FB : Pascal Bobrie quand tu utilises les bâtiments de la maison Michel et que tu as une activité artisanale, est-ce que tu as en conformité ?

FR : Il ne les utilise pas?

PB : J'ai un hangar à Asnière la Giraud

FB : Combien de temps tu les as utilisés?

PB : Pendant un an à peu près.

FB : Oui d'accord, tassé ! Donc ça t'as pas dérangé pendant un an d'utiliser ce hangar qui a une vocation agricole et toi tu avais une vocation artisanale. Tu n'avais pas le droit d'exercer ton activité dans ces bâtiments, ça ne t'a pas dérangé.

Quand les bâtiments- dessous, il y a des camping-cars qui sont logés, que ce sont des bâtiments agricoles, ça vous dérange pas, vous êtes, vous n'êtes pas au-dessus des lois, pourtant.

FR : il n'y a pas de bail.

FB : Et alors, c'est une vocation agricole. Ce n'est pas une vocation commerciale.

FR : Et bien fais ce que tu dois faire.

FB : Mais moi, ça ne pose pas de problème, c'est juste de comparer. Je veux dire qu'il ne faut pas se croire au-dessus des lois.

FR : Sauf que d'abord, ce n'est pas moi, c'est ma maman.

FB : Vous êtes en indivi.

FR : Oui mais dans ces cas, il faut le dire à ma maman et à mes sœurs.

FB ; Quand on est en indivi, on est propriétaire.

FR : Je pense qu'en terme de sécurité, on ne parle quand même pas la même chose.

AR : Mais ça passe au-dessus l'intérêt général. C'est personnel, sur une personne et on efface l'intérêt général.

FR : Mais moi, ce que je n'admets pas, c'est que ce soit la personne du maire qui trouve normal de ne pas se mettre en conformité à titre personnel et qui nous oblige, nous, le conseil, à faire des choix pour être en conformité pour la mairie. Ce n'est pas logique. On ne peut pas avoir un discours à un moment donné et puis on tourne le dos, on va dans une autre pièce. Quand bien même, t'es la même personne, Frédéric,

AR : Quand bien même...

FR : T'as pas un dédoublement de la personnalité.

AR : L'intérêt général passe en tant qu' élu d'abord et avant l'intérêt personnel d'ailleurs.

FR : Chacun décide de ce qu'il veut décider. Moi, j'ai exprimé, si vous n'êtes pas d'accord avec moi, d'accord avec moi, peu importe moi, j'ai dit les choses et chacun fait ce qu'il veut et pense ce qu'il veut.

AR : Bon alors l'idée de l'accessibilité, c'était un argument bidon.

FR : Alors l'idée d'accessibilité est d'acheter la parcelle, ça serait quand même beaucoup mieux.

AR : Si l'accessibilité, elle est faite pour les quinze ans, avec obligation propriétaire de laisser un libre accès, c'est un argument bidon.

FR : Ce n'est pas un argument bidon !

AR : C'est parce que c'est facile, c'est facile à résoudre.

FR : C'est le même et c'est le même fil conducteur, c'est-à-dire que oui, on va mettre Frédéric en conformité, même si tu dis que ce n'est pas vrai que t'as pas besoin d'être en conformité. Pourquoi, tu ne participe pas financièrement.

Thibaud Jolly (TJ) et AR : Mais on va mettre Monsieur Piochaud en conformité aussi.

FB : Mais Monsieur Piochaud va couvrir ses bâtiments, tout à fait Thibaud.

AR : On aurait mis le château en conformité, c'est pareil.

FR : A quel moment, Patrick Mége a déposé un permis et où il a eu une obligation de mettre une citerne chez lui ?

TJ : Mais il a une activité artisanale mais dans tous les cas

FR : A quel moment, il a déposé un permis et eu une obligation ?

FB : Je n'ai pas vérifié.

FB : Mais dans tous les cas, ça couvre ses bâtiments aujourd'hui !

FR : C'est comme à la Salle où vous disiez, on est obligé. Aujourd'hui, ils décident de ne pas se mettre en activité, ça fait dix ans que ça traîne. Donc, oui, ils ont sans doute raison, en tant qu'habitant, on va couvrir leur toiture. En tant qu'habitant, par contre, projet personnel, demain, projet professionnel, ils veulent ouvrir. Ils ne sont pas couverts c'est leur problème. Donc, c'est la même chose. Donc, toi, ce n'est pas comparable,

FB : Dans tous les cas, le château était favorable pour le faire mais aujourd'hui ça a changé.

FR : Ils se débrouillent ; c'est leur problème. Tant pis pour eux. Quelque part. Qu'est-ce que tu veux dire? Le jour où ils voudront s'installer, ils trouveront la solution et ils mettront leur citerne et c'est leur problème.

AR : Et c'est leur problème de se mettre en conformité.

FR : Exactement

AR : Et c'est son problème de se mettre en conformité en personnel.

FR : Mais ils ne pourront pas ouvrir et de faire signer un document comme quoi tu es en conformité.

FB : C'est mon problème. Si je ne suis pas en conformité, les problèmes, ce n'est pas le maire qui les aura, c'est Frédéric Bruneteau.

FR : Oui mais c'est la même personne.

FB : Ce sera ma responsabilité de ne pas avoir fait le nécessaire.

AR : J'espère que tu ne feras jamais d'erreur dans ta vie ou des doutes dans ta vie, ou des choses qui ne seront pas exactement droit.

FR : Mais tout le monde fait des erreurs? Mais c'est quand même gros là.

AR : Mais qu'est-ce qui permet de juger?

CR : Mais si sa citerne avait été installée, ce n'est pas pour autant que ça couvrira le village.

FR : Mais je le sais.

CR : Là on pénalise les habitants ...

AR : tu es pourrie de jugements.

FR : C'est toi qui dis ça.

AR : c'est du jugement personnel.

FR : Pourquoi, à ce moment-là, tu n'as pas expliqué dès le début et qu'on n'aurait pas trouvé une solution.

FB : Alors honnêtement, ça me passe au-dessus de la tête. Bah oui, mais si tu savais en agricoles quand il être en conformité, c'est ce que j'expliquais à Aurélie e je sais plus qui. Je ne suis pas en conformité sur l'élec car tous les ans on doit faire vérifier les bâtiments, les extincteurs, tous les ans ont doit les faire vérifier et on ne fait pas tous les ans. Tu vois, tu fais le fait tous les deux ans, trois ans, et il arrive quelque chose quelque part, on peut te le reprocher. Voilà donc, moi une conformité en agricole, je peux dire que on est largement habitués. Ce n'est pas une raison, c'est sûr, mais en tous les cas, c'est comme ça. Mais ça ne regarde que moi.

AR : Et en ce qui concerne ne pas avoir prévenu, moi aussi, tu vois, dans l'ancien mandat, j'aurais aimé qu'on me prévienne que mon terrain soit devenu agricole. Bien,

FR : Je n'y étais pas. Tu veux me reprocher.

AR : Non, mais ce que je veux dire, c'est que maintenant, je donne un exemple. Je te donne un exemple, que des fois ...

FB : On travaille en toute transparence.

AR : y a des fois il y a des choses qu'on ne dit pas, et pourtant on est bien proche des gens, puisque tu mets en doute

FR : Je dis clairement.

AR : Qu'il est possible qu'il nous a caché, que. Moi aussi, je pourrais dire qu'on m'a caché que, on ne m'a pas dit, on ne m'a pas dit.

FR : Ce n'est pas aussi important.

AR : Et bah bien sur un terrain, quarante balles que j'avais encore en crédit, est devenu à 0.28. Bah voilà, c'est la même chose.

FR : Chez moi, c'est pareil et je n'en ai pas fait une pendule.

AR : T'en a pas fait une pendule, c'est ton problème. On n'a pas forcément la même vie personnelle, voilà, mais alors arrête le jugement. On est encore dans le jugement.

FR : Monsieur Para, c'est pareil n'a pas été content et va après, ça, c'est humain. On le sait très bien quand il y a un PLU, il y a des changements, ou des modifications, on ne va pas toquer à la porte de tous les gens pour leur dire qu'il y a un changement. Donc, toi,

AR : Tu dis que c'est le maire, il aurait dû te prévenir. Mais moi, non.

FR : Je n'ai pas dit que le Maire devait me prévenir, j'ai dit qu'on était un conseil. Il aurait été mieux de prévenir sur ce sujet-là.

AR : Moi, c'est pareil, personne n'avait été prévenu que sur ce sujet-là. Le terrain, c'est pareil.

FR : Mais ça n'a rien à voir. Tu parles d'un terrain à bâtir qui n'est plus devenu terrain à bâtir, c'est ce que tu es en train de dire. Là on parle d'une conformité.

AR : Ben, je n'ai pas été informée.

FR : Comme tous les autres.

AR : Là il y a la proximité qui aurait pu se faire, le maire devait prévenir.

FR : Mais comme tous les autres, je veux dire, il n'y a pas eu plus toi que les autres. Là, c'est un sujet.

AR et FB : y a eu plus que les autres

FR : Ne me parlait pas de quelque chose qui ne me concerne pas.

AR : Ce n'est pas parce que tu n'y étais pas. C'est juste le fait que on reproche à quelqu'un de pas avoir dit, notamment le maire, ne pas avoir dit, et ba, c'est déjà arrivé, et ça arrive. Donc il faut aussi un moment. Moi, moi, ce n'est pas pour autant que voilà, comme tu dis, je me suis débrouillée, j'aurais pu faire autrement ok, et lui, c'est pareil. Eh ben, maintenant, on se débrouille, il ne l'a pas dit, c'était son choix, terminé. Moi aussi,

FB : Ce n'était pas ton choix.

AR : En plus, ce n'était pas ton choix mais pour moi, c'était sûrement un choix pour prendre autre chose ailleurs. Mais ok.

FR : Mais, tu sais bien comment ça se fait un PLU, tu sais bien qu'il faut effectivement faire des choix, donc à un moment donné ne me parle pas des choses que je n'ai pas géré, je te parle juste de la situation.

AR : Ah mais ce n'est pas à toi, pas du tout, je mets juste ... on l'a très bien compris d'ailleurs.

FR : Si on revient à DECI, on ne peut pas faire au sein de l'exploitation, ça ne va pas être possible. Un terrain avec mise à disposition ?

FB : Soyons clair, Florentin, soyons clair, y a la possibilité, si je l'a met sur l'un de mes terrains ça couvrira mon exploitation donc, je ne vais pas aller amputer une de mes parcelles pour le même résultat lorsque je suis favorable à la mise à disposition pas onéreuses et pas à la vente avec un accès, on ne va pas aller chercher midi à quatorze heures, faut être clair.

AR : Vous voulez que le SDIS vienne autour de la table? Oui, c'est ce qu'il va vous dire.

FB : Si maintenant, vous ne souhaitez pas voter, vous avez le droit. Je vous mettrais clairement devant vos responsabilités, parce qu'aujourd'hui on a l'accord de l'état, on a l'accord du SDIS, on a l'accord de 5 élus contre 5, encore que je ne sais pas si les cinq sont s'abstiennent ou sont contre. Mais mais voilà, faudra prendre ses responsabilités à un moment donné quand même, parce que quand il n'y a pas de solution, c'est de la mauvaise volonté. Ok, là, moi, je mets toutes les chances de mon côté. Quand même faut arrêter.

FR : Oui, tu mets toutes les chances. Je suis d'accord.

FB : Si c'est sur un terrain qui borde le village, ça sera la même finalité.

AR : Ben oui, et l'exploitation sera quand même mise en conformité. Je ne sais pas. On te prouve par a + b.

FR : On discuter à trouver une solution ensemble.

FB : On a discuté aujourd'hui. Les faits sont là.

FR : et les faits sont là.

FB : Vous prenez vos responsabilités.

FR : Je n'ai pas de problème à prendre mes responsabilités.

FB : Très bien. Si il n'y a pas d'accord sur le village des Tartres, il n'y aura pas d'accord sur le reste de la commune. Soyons clairs, parce qu'on ne va pas pénaliser juste le village, sachant que trois élus qui sont dedans, avec qui vous ne partagez pas forcément les mêmes avis. Je pense qu'aujourd'hui, c'est vraiment de l'obstination. Là, vous vous acharnez parce que, parce que ...

AR : Ca ne les dérange pas, en même temps, je pense, ce n'est pas grave.

FR : Ca ne LES dérange pas.

AR : Ça les dérange,

FR : Ça ne te dérange pas trop certaines choses. On n'a juste pas peut-être que les mêmes repères et les mêmes valeurs et chacun voit les choses de sa manière. Moi, je respecte ta manière, même si je n'apprécie pas. Donc, tu peux en faire autant Aurélie.

AR : Moi, je suis tout à fait respectueuse des autres il n'y a pas de souci.

FB : Vous souhaitez voter ?

SC : là on était sur le choix de la Porchinière. Savoir si vous êtes d'accord pour mise à disposition à titre onéreux ? Et le montant fixé de trente euros annuel ?

FB : Donc oui ou non.

**11 pour**

SC : Nouvelle question: êtes-vous d'accord pour mise à disposition gratuite sur le terrain de Mr Piochaud pour couvrir le Breuil?

FB : 10 oui, quelqu'un n'a pas voté. On revote

**11 pour**

FB : Donc là il reste que les Tartres ? Vous voulez revoter ou pas ?

CR : On peut revoter et après on verra.

AR : On devait revoir avec le propriétaire.

FB : Donc le propriétaire qui a fait partie du débat, du coup.

EL : Ce n'est pas ce que tu as dit tout à l'heure qu'on reportait à une prochaine séance

AR : Soit à une prochaine séance.

FR : Moi je le veux.

AR : On a les vœux du propriétaire qui restent les mêmes

FB : Donc pour moi le DECI est clairement rejetée tant qu'il n'y a pas un accord sur l'ensemble des projets. Hors de question qu'on ne valide pas et de surplus chez moi. Soyons clairs. Allez, on avance.

Validation des devis : non plus, ce n'est pas la peine. Ou alors est-ce qu'on valide? Et puis, comme ça, si on arrive à trouver un accord sur le prochain conseil ...

CR et AR : Ça sera fait.

SC : Les devis ça fait quand même trois fois qu'on est réactualise donc.

FB : Exactement., ils sont valables combien de temps ? Trois mois ?

SC : Les devis. Ça se pose, la question se pose entre la Rese et l'entreprise de Tonnay Boutonne : Marchand. Faut savoir que... une bâche de 120 m3, ça coûte TTC 14 670.17 €. Chez marchand, ça coûte un petit peu moins cher. Ça coûte 14 213.52 €, mais il ne fait pas le remplissage. Moi, ce que je vous propose, c'est que, sur ce, ces devis-là, villas, c'est qu'on choisisse la RESE pour, effectivement, 400 € de plus mais il assure le remplissage, de tout façon on n'a pas de solution, autrement faudra faire venir un prestataire. Je ne suis pas certain que ça nous coûte moins que la différence? Allez, on vote pour les bâches.

SC : Fournies par la RESE pour les bâches de 120 m3 : oui ou non ?

**11 pour**

FB : Ensuite, ça pour les 60 m3. Même principe: on a deux devis: c'est la RESE et Marchand. La RESE, ça nous coûte 10 726 €. Marchand, ça nous coûte 10494 €. 250 € un peu moins une différence. Moi, je vous propose de retenir la RESE pour le même principe, c'est qu'il assure le remplissage.

FP : Quand vous parlez du remplissage, c'est le premier ou dès que c'est utilisé ?

SC : Non quand c'est utilisé c'est à charge de la commune de la remplir.

FB : Sauf qu'aujourd'hui, la plupart des bâches se trouve à proximité d'un point d'eau. A part la Porchinière. Et aux Tartres ? C'est à moi !

Ensuite, c'est par rapport à la Planche. C'est un aménagement au bord du canal de l'Unima juste à côté de du pont. Donc, là, on avait deux devis. Alors, il y a 1090 € par l'entreprise Berton et un autre par le syndicat de voirie pour 5 348 €. Pardon, je parle en HT donc 1 309.19 € TTC pour Berton et 6 417.76 € pour le syndicat de voirie. Sauf que là, on n'est pas sur les mêmes plateformes, c'est-à-dire que le syndicat de voirie, il faisait un enrobé avec des lignes blanches, des poteaux. Berton, il faut que la plateforme.

FR : Mais ça suffit ?

AR : Mais ça inonde très régulièrement, la plateforme elle va sauter

FB : Ça pourrait suffire amplement. Moi, je vous propose de retenir l'entreprise Berton pour un montant de 1309.19 €.

AY : On vote en levant ?

FB : Non, on a des gens qui deviennent procéduriers. On en est là aujourd'hui.

Pour compléter, ce que je disais à l'instant: si toutefois, au prochain conseil, on retient une bâche au cœur, de mon exploitation. Là, en l'occurrence, c'est moi qui assure le remplissage maintenant, peut-être que si certainement.

### 3 City Park

FB : demande de subvention auprès de l'ANS / le choix de l'emplacement et le choix du prestataire. Aujourd'hui, on a la possibilité de faire une nouvelle demande auprès de cet organisme. O les avez déjà sollicité, mais ils n'avaient pas donné leur accord parce que ils avaient déjà donné pour la piscine cette même année. Ils avaient largement donné donc ils n'avaient pas voulu. Là, ils nous font part que on peut les solliciter et, en plus de ça, on peut commencer les travaux et avant malgré tout, potentiellement une subvention, mais sans certitude.

Rien n'est garanti qu'on ait une subvention de l'ANS. Maintenant, si on les sollicite aujourd'hui pour avoir la différence entre 55 % qui sont déjà acquis et 80 %, sachant qu'on est là, on a forcément vingt pour cent qui restent à notre charge.

Voilà donc, je vous demande de m'autoriser à faire cette demande de subvention.

FR : J'ai une question.

FB : Oui.

FR : Si l'ANS refuse, on est d'accord car on ne fera pas le projet, ça coûtera trop cher.

FB : Non, on est d'accord qu'on fera le projet.

AR : On votera le projet.

FR : Non si on n'a pas les subventions de l'ANS

FB : On sera à 55 % à défaut de 80 %. On a un manque à gagner.

FR : Mais c'est énorme. Au début, c'était la condition.

FB : C'était l'objectif, ce n'était pas les conditions.

FR : Non ce n'est pas comme ça que tu l'as présenté.

FB : Alors on reverra la condition.

FR : Et choix de l'emplacement. Ça veut dire qu'il y a une autre possibilité. On doit choisir entre deux emplacements ?

FB : Non. C'est juste qu'aujourd'hui, comme j'ai remarqué que tu étais procédurière et qu'effectivement ce n'est pas suffisamment clair sur la délibération du mois de juin 2022, je préfère repasser ça en delib pour que ce soit clair. Donc, on est toujours sur l'emplacement en bas du Salicaires, sur le terrain sur la parcelle qui jouxte, comme on appelle ça...la lagune donc parallèle au chemin communal.

Voilà donc, euh, dans un premier temps, je propose la demande de subvention pour l'ANS.

FP : Pour l'ANS, la convention, il y a une convention qui doit être signé avec un établissement scolaire, ou un...

AR : Oui, y tout un dossier à préparer.

FP : Mais ça serait lequel du coup ?

AR : Avec St savinien, de lequel, dont on dépend. On a fait tout un dossier avec la CAF

SC : Pour la CA, il fallait une convention d'utilisation avec un centre aéré. Du coup, le centre aéré nous en fait un dans ce sens-là. Et aussi, le basket de Port d'Envaux. Ca fait donc deux conventions.

AR : On a sollicité tous ce qui pourrait l'utiliser.

FP : Il devrait venir un ou deux jours par semaine.

SC : Ils ont fait un quota d'heures dans la convention qu'on a signé avec eux, qu'ils ont proposé et qu'on a envoyé à la caf. Il y a une proposition du centre aéré que pour les vacances scolaires, c'est un temps d'utilisation au mois qu'ils ont préparé ça.

FP : Et Port d'Envaux ? C'est un quota d'heure par semaine ?

SC : Ils ont juste fait un contrat, un courrier d'engagement, comme quoi il viendrait pendant les vacances scolaires. Il n'y a pas de quota d'heure.

AR : C'était pour la CAF.

SC : Parce que déjà on avait un quota d'heure d'utilisation qui étaient proposées par le centre aérée. Donc, on a mis en plus, Port d'envaux, pour appuyer la demande au niveau de la CAF.

FB : Ça vous intéresse que je lise le courrier de l'APPE et du service enfance jeunesse.

FP : Oui.

FB : Le service enfance jeunesse, motivation à la construction d'un city stade sur la commune de Le Mung La construction d'un city stade sur la commune de Le Mung est un projet très intéressant pour la dynamique jeunesse du territoire, ce type d'infrastructure n'étant pas présent aux alentours. Au-delà de l'intérêt d'avoir un lieu librement accessible, avec les jeunes pour faire du sport et de se retrouver. Un city stade est un outil essentiel pour créer des projets et pour et avec les jeunes.

Le local jeune « entrepotes », les 13 à 18 ans et le secteur passerelle des 9 à 12 ans du centre de loisirs sont situés sur la commune voisine de St Savinien et accueille des jeunes de tout le territoire. Aussi, ceci nous permettrait de mettre en place des projets autour du sport, d'envisager des rencontres sportives entre jeunes, de soutenir des projets jeunes et accompagner leurs initiatives. Le lieu étant facilement accessible et sécurisé par la piste cyclable depuis les structures. Cet espace libre d'accès où des jeunes de différents horizons peuvent se retrouver sur un lieu ou des actions de prévention, pour être mené par les animateurs jeunesse de la communauté de communes des vals de Saintonge, actions déjà mises en place autour des addictions, du harcèlement, de la santé physique et mentale. De plus, une réflexion est en cours sur la mobilité des jeunes et la mobilité des équipes d'animation jeunesse.

Stéphane badis, chef du service enfance jeunesse. Ça, c'est le courrier donc du service enfance et jeunesse.

Et celui de l'APPE : Monsieur le maire, nous avons eu écho de votre projet de construction d'un city stade sur votre commune. Je souhaite donc vous encourager dans votre démarche. En effet, un tel équipement sera favorable au développement de toutes les pratiques sportives y compris la nôtre. Notre club de basket rayonne et agit au-delà de la commune de Port d'Envaux, comme vous le savez, parmi nos cent cinquante licenciés, un bon nombre de jeunes proviennent de votre commune. Afin de se perfectionner et de se divertir. Nous encourageons vivement les enfants à pratiquer par eux-mêmes notre sport. Malheureusement, nous sommes confrontés souvent à un manque d'équipements et d'infrastructures. Le libre accès leur permettant de tirer quelques paniers, de se retrouver pour jouer ensemble. Aussi, nos éducateurs interviennent souvent pendant le temps de vacances pour promouvoir notre sport et nous sommes toujours à la recherche de lieux pour accueillir nos stages et nos journées portes ouvertes. Il est évident que si votre projet va au bout, la réalisation d'un city stade sera le lieu privilégié pour l'organisation de telles manifestations. J'espère vivement que vous pourrez aboutir de votre initiative et je vous prie de croire, Le président.

PB : Est-ce que St Savinien et Port d'Envaux sont au courant qu'il y a une pétition.

FB : Oui

PB : Il y a 19 maisons contre. On le prend en considération ou pas?

FB : La première chose, c'est que je me pose la question c'est si, Pascal, tu peux assister à ce débat parce que, quelque part, c'est un petit peu comme moi, si tu veux. Fabienne, notamment, c'est que vous êtes, vous touchez la parcelle et, en plus, vous avez signé une pétition. Alors, je me pose vraiment la question si vous avez toutes les raisons d'être présents autour de la table pour débattre.

Donc, j'espère que oui.

FR : Ça tombe bien que je crois à une question sur un référent déontologue qui va pouvoir nous aider bientôt.

FB : Je n'espère pas me tromper. Je vais te laisser autour de la table pour débattre. Donc, par rapport à ta question: oui, Port-d'envaux est au courant. Oui, St savinien est au courant. Je ne vais pas rappeler le contexte, parce que tu le sais. J'étais passé au préalable, j'avais eu l'accord, tout le monde. Quatre jours après, tout le monde avait retourné sa veste. J'ai pas trop bien compris.

PB : tu as dit qu'on avait manipulé les gens.

FB : C'est ce que j'avais dit mais je n'ai pas changé mon discours.

PB : Bref, on ne va pas revenir sur ce qui s'est passé.

FB : Non parce qu'on est là pour voter le lieu qui est déjà validé donc on ne va pas s'éterniser. Donc, la demande de subvention auprès de l'ANS on en revient. Je vous demanderai de voter pour ou contre cette demande de subventions. A vos papiers, fait combien?

RB : 123 000 € : c'est énorme le montant.

FB : Mais ça coûtera moins de 100 000 €. Aujourd'hui, on va valider, on a juste la partie du city stade, le, les jeux proprement dit. La partie terrassement, je n'ai pas. Ce n'est pas mis à jour, ça fera l'objet d'une nouvelle délibération et les 2 cumulés, on est à moins de 100 000 €.

On avait budgétisé plus parce qu'au début c'était plus cher, parce que au début, on ne savait pas trop où on allait. Aujourd'hui, on est en dessous, on sera sous la barre des 100 000 €. Voilà.

Pour ou contre? Pour que je puisse faire la demande de subvention.

**6 pour, 4 contre et 1 blanc**

FB : Je demanderai de voter maintenant pour le choix de l'emplacement. On reste sur le même. C'est oui pour l'emplacement en bas des salicaires ou non pour pas que ça soit cet endroit.

**6 pour, 5 contre**

FB : Et ensuite le choix du prestataire. Alors on a le devis de deux entreprises. Fais passer la doc, on a 2 structures. Vous savez tous ce qu'est un city stade maintenant, du coup. Les deux prestataires proposent, on va dire quasi la même chose sauf qu'il y a un écart de prix considérable entre les deux.

AY : le plus cher chez Agorespace.

FB : Le revêtement, c'est du revêtement synthétique qui est fait pour absorber un maximum les chocs pour limiter le bruit parce que dessous, au niveau du sol, en fait, c'est, c'est voilà, c'est semble-t-il, ça atténue énormément. Donc, euh, terrain multisports, on peut du basket du foot.

On peut mettre des buts sur le côté. Ça permet de faire des petits tournois. Autour on a une piste de course et pour ça, ça sera dans un second temps, mais dans le cas du terrassement, c'est compris qu'il y ait deux terrains de pétanque.

Donc aujourd'hui, deux devis : Agorespace pour 69 144 € et Agora collectivité. Donc ça c'est monsieur Podo, lui l'a fait plusieurs communes dans le secteur. Je ne veux pas dire de bêtises, mais je crois qu'il y a Les Nouillers, Bords, Saint Georges des coteaux.

Ils ont tous réajusté leur devis, lui, il a légèrement baissé. Il a 52 650 €, quand Agorespace, lui, est à 69 144 € Agora collectivité a légèrement baissé parce qu'aujourd'hui il vend le matériel et après il a un prestataire pour faire le montage. Tout ça. Donc, en réalité, ça se décompose en deux devis, il y en a un de 31 876.80 € et un deuxième devis de 18 528 €. Donc, les deux cumulés, ça fait 52 650 €. C'est moins cher et c'est celui sans parler de prix, c'est celui d'avance qu'il nous avait le plus séduit.

SC : Et c'est du local.

FB : Et c'est du local. Oui car il est de ST George des coteaux.

EL : On est bien loin des 100 000.

FB oui mais après, il y a le terrassement, on en parlera, mais ...

RB : J'espère qu'à ce prix-là, il y aura du monde, il sera entretenu.

FB : C'est comme la piste cyclable, c'est comme les projets qu'on a, effectivement, j'espère, puis, et puis, si ça sert à peu, et ça servira toujours à quelques-uns.

En fait Rodolphe, le problème aujourd'hui, c'est si tu veux, dans notre budget, aujourd'hui, on n'augmente pas les impôts. On va chercher un maximum de subventions. Ça ne coûte rien à la collectivité.

FR : Quand même la moitié.

FB : Dans la mesure où ça ne fait pas augmenter les impôts. Il est où le problème. On n'a jamais été cherché autant de subventions sur ce mandat que les mandats précédents. Je veux dire, aujourd'hui, on se on n'arrête pas d'aller, ...

RB : Mais c'est un gros budget.

FB : Mais je sais.

RB. Est qu'il n'y a pas des choses plus importantes.

FR : Par exemple, le tracteur du cantonnier, on n'a pas d'argent.

FB : Si vous voulez en faire une priorité de tracteur, moi je l'entends.

FR : Quand on aborde le sujet, tout de suite y a pas d'argent.

CR : Il n'a jamais dit ça.

FB : J'essaye de limiter les frais.

FR : Ca dépend pour quoi

EL : On n'a pas forcément les mêmes envies les ambitions.

FB : Moi j'aime bien ! A Saint Savinien, il fait tout dans l'aménagement, mais y a rien pour les jeunes. C'est une grosse critique qu'est faite à Jean-Claude Godineau aujourd'hui sur St savinien. Nous, on a rien non plus, mais bon, ce n'est pas la même commune, mais aujourd'hui, on fait un city Park, c'est, décrié, pas partout tout le monde, heureusement.

FR : Ce n'est pas le city Park mais l'emplacement. Dès le début, j'ai dit qu'il fallait réfléchir à la Grenouillette ou quelque chose avec St Savinien. Là ça avait du sens et on partageait les coûts. Depuis le début, je dis ça. Je trouve que c'est très bien mais pas comme ça. On est une commune de 340 habitants et on se met sur le dos des choses qui sont démesurées.

FB : mais on ne fait pas d'emprunts

FR : De toute façon, on peut aussi voter, c'est plier, il y aura 6 pour.

FB : Moi je vous propose de retenir Agora Collectivité pour 52 650 €, le moins cher.

**6 pour, 5 blanc**

#### **4 / Haie du lotissement**

FB : Est-ce que tu veux présenter, Pascal. Ce qu'on a vu avec Patou Mége

PB : Ba présente ? Est-ce que tu as vu avec Mr et Mme Compain.

FB : Oui.

PB : Et bien développe.

FB : La finalité ça leur convenait bon. Alors donc la haie du lotissement, on s'est réuni les riverains de cette haie. Donc on a échangé. Patou Mége, un artisan que vous connaissez tous maintenant. Il nous a présenté ce qu'il préconisait. Ce qui nous préconise c'est ce qu'il nous fait comme devis de c'est-à-dire de ramener la haie à 3 m coté champ, d'élaguer mais aussi de bien nettoyer autour des pieds tout ce qui est ronces et de nettoyer côté riverains pour cette fois-ci. On s'est mis d'accord sur une hauteur de 3.50 m. car il y en avait qui voulait 4 m d'autres 3 m, on avait à peu près toutes les hauteurs. Donc, tout le monde a été unanime à dire qu'on aurait une hauteur de 3.50m lorsque la dernière fois, ça avait été fait à 4 m quand ça avait été fait avec le lamier, il y a deux ans. Aujourd'hui, on est repassé à 6 voire 7 m peut être même plus Par rapport aux devis, la difficulté, c'est qu'aujourd'hui, Patrick Mége nous fait un devis à 15 652 € lui il ramène à 3.5m

L'autre devis qui a déjà quelque temps, AAS, lui est à 5760 € mais il taillait d'environ trois mètres, c'est-à-dire qu'avec lui, si toutefois on fait ce choix, avec lui on va se retrouver à environ 4 m mais là au même niveau de ce qui avait été fait il y a 2 ans.

Et lui: ce n'est pas prévu qu'on nettoie aux pieds et ce n'est pas prévu qu'il fasse côté riverains.

FR : c'est normal que ce ne soit pas le même prix.

FB : T'as des choses à ajouter, Pascal.

AR : C'était la hauteur que tu avais demandé ?

PB : On ne va pas chipoter pour quelques cm sur les cm ont été mis à leur parole.

CR : S'il est beaucoup plus élevé c'est qu'il nettoie aux pieds et côté riverains.

FB : Il nettoie pour repartir sur de bonnes bases. Dans tous les cas, si on coupe à 3.5 m, dans 2 ans, il faut recommencer

CR : C'est ce que j'allais dire. Dans deux ans, de toute façon ça sera mieux au niveau du sol mais il faudra repayer 5 000 voire plus pour redescendre à 3.5 m.

EL : Je ne vois pas l'intérêt de nettoyer en bas.

CR : Pour remettre 5000 € dans 2 ans.

FB : Vous n'avez pas d'avis ?

PB : Moi j'entretiens chez moi. Je comprends ton raisonnement.

CR : Je ne critique pas l'entretien de la haie. C'est pourquoi payer 15 000 alors que pour 5000, on va couper la hauteur, ce qui gêne pour les riverains, et que, dans deux ans, toute façon pas commencer même si on met 15 000 d'investissements, dans deux ans, on pourra refaire le même travail.

PB : Ce qu'il y a, ce que je pense quand même, c'est que le travail est mieux fait par Patrick Mége que le lamier, un engin qui n'était pas pour moi approprié.

FB : Le lamier a fait tous les chemins de la commune, il a fait la haie du lotissement et ça nous a coûté 4500 €. Il a fait une vingtaine de kilomètres. Voilà la différence. Là ça va coûter 5000 voire 15 000 et on va faire que la haie du lotissement. Donc là, on a un budget qui n'existait pas.

CR : Le coût, c'est la différence. Est-ce que ça vaut le coup de nettoyer au pied, parce qu'à la limite, vous nettoyez votre côté.

PB : Personne

CR : Chacun fait ce qu'il veut

EL : S'ils veulent se laisser envahir.

FB : A un moment donné, j'avais un accord avec Rémi Moyer pour qu'il vende 2 m de large qu'on puisse assurer l'entretien en tracteur.

Une fois qu'on avait entretenu, comme l'a fait, Pierre Baptiste Cellérier, il suffisait de repasser tous les ans. Certes, toujours avec la scie, c'était carré. Il y avait des projections, etc. mais je pense que c'était un bon compromis.

TJ : En faisant plus régulièrement.

FB : Là il passe une heure aller, une heure retour, deux heures, c'est 200 balles. Mais malheureusement Rémi Moyer a changé d'avis.

Je n'expliquerai pas les raisons pour lesquelles il a changé d'avis.

Voilà donc, euh ben, moi, je vous propose de voter pour l'un, pour l'autre, chacun prend ses responsabilités. Donc, il y a 5700 € ou 15642 €.

Vous votez pour Mége Patrick soit AAS

FR : Le sujet de la haie, au dernier conseil, tu n'étais pas là Rodolphe, on a voté pour entourer toutes les bâches avec des haies et ç a fait débat. Et là, on est tous d'accord pour dire que Patrick Mége était largement plus cher mais ça a été validé parce qu'il travaillait bien. Donc là c'est pareil.

FB : pourquoi je l'ai encouragé la dernière fois ? Parce que Patou Mége est quelqu'un, tu es d'accord avec moi, Pascal, c'est quelqu'un de bien, quelqu'un qui travaille pour la commune. C'est quelqu'un qui était, qui mettait à disposition son terrain pour recevoir une bâche. Donc, moi, j'ai fait poser ça, tout ça dans la balance à un moment donné. C'est voilà, c'était bien de pouvoir le faire travailler et sachant que ça nous revenait à la commune à 4000 € quatre mille. Comme je vous l'ai expliqué, qu'il y en avait pour 20000 €, mais moins la subvention, on se retrouver à – de 4000 balles. Mais moi, c'est mon avis maintenant, vous préféré voter pour quelqu'un d'autre pour faire des haies, il y avait l'entreprise des Essarts, Ace Paysage, qui était un peu moins cher – 12 13 000 €

CR : Là, ce n'est pas le même travail. On vote pour le travail qui est fait. Patrick ne fait pas le même travail que que

AR : Sachant que dans 2 ans si Patrick Mége fait ce qui doit être fait, il faudra recommencer. Non pas le bas, que le haut.

PB : Il aère le bas.

FB : C'est le choix du prestataire

AR : C'est pour ça que je demandais précisément.

FB : Après l'agent d'entretien, on peut supposer qu'il assurera l'entretien mais à 3.50 m il le fera pas et il faudra toujours faire venir une entreprise pour les 200 ml et à 3 m. Il faut qu'il vienne avec une nacelle ou il faut mettre en place un échafaudage sur 200 ml, ça coûtera toujours 4 – 5000 balles.

AR : Est-ce nous pouvons entretenir le dessous ?

FB : Oui c'est ce je te dis l'agent d'entretien il assurera le dessous

PB : Est-ce que l'on fait quelque chose de bien pour une fois ? La première fois pour la mettre bien ? Est-ce que l'on regarde l'aspect financier.

**Mége : 6 – AAS – 5**

## **5 / La blason**

FB : on en avait parlé en questions diverses, la dernière fois. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, il y a une pierre sur le parking. Donc, on avait sollicité Monsieur Hennion pour la réalisation de l'écusson de la commune sur pierre de taille. Le coût serait de 900 € On n'a pas de subvention là-dessus, parce que ce n'est pas assez cher. Je vous avais déjà expliqué : sur une pierre plate il viendra apposer ...

Il a fait un schéma.

FP : C'est bien.

FB : Je rappelle, je sais que j'insiste parce qu'avant, je n'aurais jamais dit mais je le dis parce que je suis un petit peu agacé. C'est une pierre que je suis pour aller la chercher à la carrière de Crazannes avec un tracteur à plateau. J'ai failli casser mon tracteur.

AR : Et du temps !

FB : cette pierre mine de rien doit faire 2 – 3 tonnes et avec mon chargeur, je me suis retrouvé sur une roue. Bref, en tous les cas, voilà, c'est du temps que je prends, mais ça fait partie de la fonction d'élu, ça me pose absolument aucun problème. Mais je dis que c'est important de le dire un moment donné, que voilà que tout ça ne me dérange pas de le faire. Voilà donc, il fallait déjà la chercher, la déposer. La pierre a été donnée à titre gracieux par la Sec TP car c'est bien aussi d'avoir des relations. Ça permet parfois d'avoir des choses pas chères.

EL : Donc faut valider le devis. Validé le devis.

FP : Est-ce que Le Mung sera indiqué ?

FB : Là on est parti sur le blason.

FR : Il n'écrit pas le nom de la commune en dessous ?

FB : Ce n'est pas trop tard. Ce n'est pas marqué sur le croquis ? Ca va amputer le blason.

FR : il ne peut pas rajouter une pierre pour mettre dessous ?

FB : On peut.

FR : Ca dépend peut être de la taille de la pierre.

FB : Je peux lui demander de le rajouter s'il y a de la place et s'il y a pas de place, de rajouter une petite pierre. Ca aura peut-être un cout supplémentaire.

TJ : Et la pierre on l'a mettra où ?

FB : Devant la mairie

**11 pour**

## **6 / Les travaux de la salle des fêtes**

FB : A la question de Fabienne du dernier conseil par rapport à l'assurance. Donc, ça ne fonctionne pas. Aucune garantie contractuelle ne peut être mise en jeu

FR : D'accord.

FB : J'ai sollicité plusieurs entreprises. J'ai eu la chance d'en avoir eu deux. La première, CS 17, le devis de la réparation du carrelage, qui représente environ un petit 20 m<sup>2</sup>, 5991 € et avec J Carrelage, 2 350.19 €. On n'est pas en mesure de retrouver la même couleur, les mêmes carreaux donc, il propose de trancher, de mettre des carreaux plus grands en diagonale et une couleur différente. Avec Aurélie et Alain, on a retenu un gris anthracite.

TJ : Et l'autre qui fait quoi et propose quoi ?

AY : Il propose un carrelage imitation bois.

FB : Dans le principe ça tranche, c'est des plus grands carreaux. Là on est sur du 45 x 45 et là c'était couleur marron

PB : Et qu'est-ce que les gens ont pensé? Que ça arrive comme ça.

AY : Ils sauront quand ils vont le démonter.

PB : On n'est pas à l'abri que ça se refasse

FB : Ils ont testé, ça sonne creux sur une certaine partie à côté, ça sonne pas creux. Bon. Mais bon aujourd'hui, il y a eu une sécheresse l'été dernier, a eu un excès d'eau cet hiver. Le sol travaille, il y a eu un tremblement de terre, mine de rien, ce n'est pas si loin que ça, ça peut avoir des conséquences aussi. On n'en sait rien. On en saura un peu plus quand ils vont ouvrir. Donc, aujourd'hui, ce qui est ce qu'on sait, c'est qu'il faut réparer, en espérant qu'effectivement ça ne se reproduise pas. Cela dit, aujourd'hui, il y a qu'un joint de dilatation.

Ca les a un peu interpellé qu'il y en a qu'un sur une si grande surface.

Vous choisissez le nom de la société ?

Sachant que CS 17 c'est la plus gros, imitation parquet et J Carrelage c'est moins cher, couleur gris.

## 11 pour J Carrelage

FB : il faut faire vite car pendant ce temps-là on ne peut pas louer. La peinture commence à être malade. Je ne sais pas quel âge elle a et elle un rafraîchissement ferait du bien. On a fait faire un devis à l'entreprise bailly sur St Savinien. On les a fait travailler récemment pour le logement à côté-là qu'on avait restauré. Voilà donc là il fait plafond, les poutres en l'azure, les murs, portes avec lavage, préparation et couche de peinture. Le tout pour 8 850 €. J'ai sollicité plusieurs entreprises qui ne sont pas disponibles, soit dans un monde en soi.

Moi, je propose, vous en êtes d'accord, de voter que pour un seul. Si maintenant vous souhaitez absolument un deuxième devis, je n'y vois pas d'inconvénient. Je vous propose de m'en trouver un, parce que je ne connais pas.

FP : Et pour quand il serait disponible ?

FB : Je suis incapable de le dire. Je ne sais pas, mais je pense qu'il est capable d'intervenir sous 3 4 mois. Après y a pas d'urgence aujourd'hui, c'est juste que ça serait bien de faire.

PB ; Ce qui ne serait pas judicieux. C'est autre chose que la peinture, de mettre des points, des chevilles avec des crochets, pour que les gens accrochent et évitent de scotcher et de décoller la peinture.

CR : Et les crochets seront là où les gens ne veulent pas accrocher.

AR : Ça pourrait être ajouté dans les conditions de location.

FB : Y a pas eu de souci majeur depuis qu'on la loue mais il y a toujours des petits trucs: les tables mal lavées, le sol sale. Bon on ne garde pas la caution parce que la table est mal lavée. Ça arrive de passer un coup de fil.

AR : Le sol !

FB : Je commence à me poser des questions si ce n'est pas le revêtement

Plusieurs élus : on n'a pas voté.

PB : Et les crochets, on ne pas les faire.

FB : Ce n'est pas à Bailly de le faire. On en met tous les combien de cm ?

TJ : On peut mettre une base déjà.

SC : Le cantonnier peut le faire ?

AY : Il n'a pas le droit de monter à l'escabeau.

**11 pour**

### **7 / Exonération de la taxe foncière**

FB : on en avait déjà délibéré la semaine dernière. La réglementation a du évoluer car on avait le droit à 100 % mais maintenant on ne peut pas dépasser 90 %. Donc même principe que la dernière fois, on va au taux maximum, donc celui de 90 %, si vous en êtes d'accord.

**11 pour**

### **7 / Fongibilité des crédits**

SC : Au 1<sup>er</sup> janvier, nous sommes passés à la M57, une nouvelle nomenclature comptable. Dans cette nouvelle directive, enfin dans les opportunités offertes par le gouvernement, il y a la simplification des décisions modificatives. Jusqu'à maintenant lorsque dans un chapitre il manquait des crédits, il fallait réunir le conseil pour autoriser le virement de crédit, après qu'il soit validé par la préfecture. Et envoyé à la trésorerie pour qu'il fasse le virement. Là, ils estiment que du coup, les budgets peuvent bouger un petit peu jusqu'à hauteur de 7 % du budget précédent, sauf pour la partie « personnel », ou là, dans tous les cas, il faudra quand même une décision modificative. Donc là, c'est pour gagner du temps au niveau des paiements des factures quand ils manquent des crédits. C'est d'autoriser donc le maire à faire ces décisions modificatives sans passer au préalable par vous pour l'accord, sachant qu'il y a l'obligation de rendre compte dès qu'il fera un virement de crédit au cours de l'année.

Ça peut être des virements de crédits de fonctionnement à investissement, d'investissement à fonctionnement, où au sein de la même section à hauteur maximum de 7.5. Donc, après, vous pouvez mettre tout de même 5 %, par exemple par rapport au budget précédent. Est-ce que je suis claire?

FP : Est-ce que je peux transférer 2, 5 %, par exemple, d'un chapitre à un autre.

SC : Oui.

FP : Plusieurs chapitres vers un même chapitre.

SC : Si j'ai une bêtise, oui. Par exemple on peut prendre dans « les bâtiments » 3 % et dans « l'électricité » 4.5 % pour gonfler le compte du moment qu'on ne dépasse pas les 7.5 %. Taux maximum, c'est le pourcentage qui peut être appliqué.

Ils expliquent bien, c'est pour gagner en rapidité dans les paiements dans les factures.

FP : Ça sera rappeler à la réunion d'après.

SC : C'est comme les décisions qui ont été donnée en délégation au maire. Il doit donc rendre compte des décisions qu'il aura faites entre deux réunions de conseil.

Du coup la question, c'est « Oui ou non, on prend le taux qui est autorisée par la loi ».

**11 pour**

### **8 / Subventions 2024**

FB : Je propose de reconduire le même montant pour l'année 2024 c'est-à-dire l'ACCA : 150 €, le tennis, 50 €, le basket 50, l'association des donneurs de sang 50, comité des fêtes 150, FNACA 50, France Alzheimer 50, hôpital pour les enfants 50, l'institut bergonié 50, l'école du chat libre 50, labelle et compagnie 50, lutte contre le cancer 50, marché de l'espoir 50, sclérose en plaques 50, .

L'association des Maires, non, on avait ajouté l'année dernière suite au séisme, on avait accordé 100 mais on n'a pas besoin de reconduire, en espérant ? Ca fait un budget de 950 € pour les dons.

**11 pour**

### **9 / Taux d'imposition 2024**

FB : Tout ça, c'est en vue de préparer le budget qu'on votera au mois d'avril. Donc pour 2024, je vous propose de reproduire les mêmes taux que 2023 : la taxe foncière sur le bâti 39.37 %, la taxe foncière sur le non bâti à 44.76 %, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants à 10.67 %

Des remarques ? Vous souhaitez augmenter ?

AR : Tout augmente !

FB : En bon gestionnaire on devrait augmenter. Après aujourd'hui, on s'en sort bien comme ça, on arrive à investir même si on n'en a jamais assez évidemment.

SC : Pour information: les recettes avec ces taux-là représenteront 100 000 € au budget.

CR : Ca à augmenter ?

SC : Oui les bases d'imposition.

FR : Puis les constructions nouvelles.

SC : Les constructions nouvelles qui ne sont plus exonérées et qui rentre en marie, Il y a 17 000 € au niveau de la TF bâti, 2500 € pour le non bâti et on a diminué dans la taxe d'habitation puisqu'il y en a plus. C'est que les logements vacants.

FB : Pas de commentaire ? Moi, je vous propose de reconduire les mêmes taux. Voulez-vous les voter séparément ? En même temps ?

Plusieurs conseillers : tout en même temps.

AR : Au moins quelque chose qui n'aura pas augmenté

**11 pour**

### **10 / Désignation du référent déontologue**

Une loi de février 2022 permet aux élus la possibilité de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques.

Après différents échanges avec l'AMF, cette dernière vient de dresser la liste des référents pour la Charente-Maritime. Nous avons Mme Geneviève hébert Judith, DGS et ancien maire, et nous avons également Monsieur Fourage Hugues, ancien maire, ancien député et enseignant.

Comme demandé par l'AMF, la commune devait recueillir l'accord de l'expert avant la prise de la délibération. Ces deux personnes ont répondu favorablement, donc après, il suffit d'en choisir un des deux. Des questions ?

EL : Tu peux rappeler les noms, s'il te plaît.

FB : Mme Jaill ...

FP : est-ce qu'on a un CV ?

FB : Ils ont juste répondu par mail qui répondait favorablement à notre demande. Moi, je n'ai pas, je n'ai pas creusé davantage. Mr Fourage, j'ai fait une formation avec lui, c'est l'ancien maire de Fontenay, le comte. Par contre, Jailleu Hebert, je ne sais pas. J'en sais pas plus.

FP : Est que dans la délibération, on précise de la durée de l'exercice des fonctions.

FB : Alors florentin, je te retourne de la chose car c'est toi le demandeur. On a fait que répondre à ta demande. On avait sollicité l'AMF qui nous a répondu qu'il n'y en avait pas. Puis finalement, si y en avait. Donc on a juste mis ça à l'ordre du jour.

FP : Mais je pense que c'est bien de la délibération d'un peu plus précisé, au-delà du nom. Savoir est-ce que cette personne sera rémunérée.

SC : Ah oui, oui, de toute façon dès qu'il y aura une saisie, je crois que la loi prévoit 80 € par dossier maximum.

EL : Ah ça a un coût ?

CR : Je croyais que c'était des bénévoles, on peut rêver

FR : C'est comme dans la consommation, on est obligé de souscrire à un organisme.

FP : Je pense qu'il faudrait que ce soit un peu plus encadré

DC : Après l'AMF, nous a adressé une délibération. Il y avait remarqué que la rémunération se fera en vigueur, conformément aux textes en vigueur. Qu'est-ce qui a marqué ? Que les saisies devront être faites par voie écrite ou par mail avec accusé de réception?

EL : Il y a toute une procédure.

SC : Le référent devra répondre en s'appuyant sur le cadre réglementaire. Normal. Les collectivités ont la faculté, ainsi que quelle que soit la nature, leur taille, leur emplacement géographique, de mutualiser leurs moyens pour ça. Du coup, on avait demandé un niveau de la CDC, ils n'ont pas répondu. Un élu qui a un problème peut envoyer un courrier.

FP : est-ce que dans la délibération est précisé le délai dans lequel il doit répondre.

SC : Aux modalités de saisine, j'ai la rémunération mais j'ai les délais.

FP : est-ce que sa réponse doit être écrite, orale ...

SC : L'élu peut lui le saisir par écrit, par courrier ou par mail. Mais dans quel sens lui il répond ?

FP : Si celui-ci s'il doit vous apporter des factures un jour, quelle est la preuve? En fait, sa réponse. Car une réponse écrite on peut facturer des choses alors, mais si c'est juste un entretien téléphonique.

AR : Après il est écrit que toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent.

FP : Oui, d'un démarrage de dossier.

SC : Je pense qu'il va faire une réponse écrite, puisque c'est demandé dans l'autre sens. C'est comme ça qu'on va le saisir, donc. Je me renseigne auprès de l'AMF

FB : Vous voulez qu'on attende le retour ou l'on vote pour l'une ou l'autre personne.

CR : Oui, les formalismes sera de même pour l'un, pour l'autre.

FP : Est-ce qu'ils ont le même âge ? Pour l'expérience ?

FB : Monsieur Fourage, soixante ans,

**8 voix pour Mr Fourage et 3 blancs**

### **11 / Adoption d'une résolution**

FB : je vous lie le courrier de l'AMF. La chine a déclaré le cinq janvier dernier avoir lancé une enquête antidumping sur les eaux-de-vie de vin, comme le cognac, importé de l'union européenne sur fond de tensions commerciales entre les deux puissances économiques. Le dumping est une pratique qui consiste notamment à vendre à l'étranger à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur le marché national. Cette initiative fait suite à une plainte déposée en novembre par l'association chinoise des alcools au nom du secteur national des eaux de vin, affirme le ministère.

Afin de soutenir les producteurs locaux, le président Jacky vous propose de voter en conseil municipal la résolution ci-dessous, qui sera ensuite adressée au gouvernement. L'objet de la résolution est adoption chinoise ciblant le cognac: inquiétude par la filière et du territoire.

1. Attendu que, le cinq janvier dernier, le ministère chinois du commerce a annoncé le lancement d'une enquête antidumping ciblant notamment le cognac
2. Attendu que cette enquête semble liée à des différends commerciaux sans aucun lien avec la filière.
3. Attendu que cette procédure risque de se conclure par l'imposition de droits de douane supplémentaires pour le cognac sur ce marché, qui représente environ 25 des expéditions de la filière
4. Attendu que le cognac joue un rôle essentiel dans l'économie locale et régionale.
5. Au vu des conséquences économiques graves que pourra avoir cette décision sur l'ensemble de notre territoire.
6. Les élus de Le Mung demandent unanimement à notre gouvernement, sous l'autorité du président de la république de tout mettre en œuvre pour que les droits de douane additionnels ne soient pas imposés aux exportations vers la chine.

Voilà donc, je vous propose de valider dans le sens de l'AMF, cette délibération.

**11 pour**

### **12 / Questions diverses**

Malheureusement, Monsieur Picoulet est décédé. Les obsèques auront lieu demain matin à 10 h à l'église St Savinien et à 11 h 15 au cimetière de Le Mung. J'ai commandé une gerbe, on a fait une carte au nom de la municipalité et Alain lira un discours à l'église demain matin.

Voilà. On perd un porte-drapeau, il faudra trouver un volontaire, jeune ou âgé, femme ou hommes quelqu'un qui voudra le remplacer. Christine ?

CR : Pourquoi ? Parce que je suis la vieille c'est ça ?

FB : Si vous avez une idée, si vous connaissez quelqu'un qui ...

CR : Parce qu'à la FNACA ...

FR : Ils sont de moins en moins.

FB : À St Savinien, ils ont recruté. Ils ont un petit jeune de 25 ans

Le repas des aînés. On est complet, on est à cinquante personnes.

Festi 'Biot : On avance, on a fait une réunion des bénévoles, il y a 15 jours – 3 semaines.

FP : Ce n'est plus possible pour le repas des aînés de donner ... C'est trop tard ?

FB : Ba écoute, après tout est possible.

PB : Il y a la terrasse.

FP : pour moi ce n'est pas grave mais c'était pour mon père.

FB : C'est-à-dire qu'aujourd'hui qu'il y a une animatrice et il lui faut de l'espace pour chanter, de la magie. A préciser pour une personne, je te tiens au courant.

Donc Festi'Biot, on a fait une réunion de bénévoles. Aujourd'hui, une quarantaine de bénévoles sont là pour préparer la deuxième édition qui aura lieu le 27 juillet. On prévoit un plus gros budget, on prévoit plus de recettes. On prévoit un feu d'artifice un peu plus important, on prévoit trois concerts, on prévoit le double de Food trucks. On double les assises car c'était un problème l'an dernier ?  
On double les tables

Vous avez des questions.

FR : Oui, Les échanges avec St Savinien ?

FB : Absolument aucun retour.

FR : Pas de contact ?

FB : Écoutez-moi, j'ai relancé Jean Claude. Il ne revient pas vers moi, je ne vais pas le harceler.

FR : Donc, c'est à supposer que ça ne les intéresse pas.

FB : Je peux en conclure que ça intéresse pas C'était prévu qu'il me recontacte mais il l'a pas fait. Je n'en sais rien et s'il ne répond pas, on ne fera pas de commune nouvelle.

FR : Ok.

FP : Au creux de la Forge.

FB : Ça ne va pas avancer parce qu'il y a eu beaucoup d'eau ces derniers temps. On avait rencontré le département. Ah non le Creux de la Forge ! Moi, je vous l'ai dit, je n'en fais pas une priorité. Maintenant, on avance quand même, on a rencontré un architecte paysager du CAUE ? Voilà donc, ils font des propositions d'aménagement. La difficulté dans tout ça, ça sera de trouver un budget. J'ai une connaissance proche, je lui ai montré le truc et il m'a dit: mais là, il ne faut pas s'engager là-dedans, il faut tout rasée. Il m'a démoralisé.

On attend le retour de l'architecte du CAUE pour nous faire une proposition sur un aménagement. On fera un retour au prochain conseil municipal. Mais restaurer, ça.

PB : Y a pas moyen de consolider ?

TJ : Tout est possible.

PB Oui ça à un coût.

FR : D'avoir enlevé tout le lierre c'était bien mais finalement, je pense que ça tenait un peu les murs. Et avec la pluie ça s'infiltré de partout et ce qui risque d'arriver, malheureusement, c'est que tout s'écroule. C'est dommage. Les architectes, c'est la vision de chacun, il y en a qui vont conserver une partie, d'autres qui vont tout raser, qui vont tout garder. Donc faut avoir deux ou trois avis de projets,

FB : Le CAUE est prêt à rester tout.

FR : Mais après peut-être pas sur tout, mais garder un petit peu le côté. C'est sûr que tout refaire à l'identique, c'est mission impossible.

Après y a des subventions pour le coup.

PB : Mais c'est dommage que nous n'utilisons pas cet espace. Tu veux dire, ça va ça.

FB : Et ça serait bien d'aménager. Car un mur seul ça sera moins attractif.

TJ : Il y a toujours l'arrêté de péril ?

FP : Les peupliers, j'ai prévu de contacter l'entreprise au bord du canal du moussard, toute la rangée. Si vous êtes d'accord ?  
L'entreprise Mullier ça les intéresse pas Il m'a donné le contact d'une entreprise qui peut récupérer le bois.

FB : Il récupère le bois ou il achète ?

FP : Il achète

FB : Parce qu'il y en a deux qui sont morts S'ils sont dangereux les deux peupliers, j'en ai parlé à Thibault, il était prêt à le faire.

AY : Et c'est qui cette entreprise.

FP : Je ne me souviens plus du nom mais c'est une entreprise vers corne royal.

AY : Tu parles de Mullier. On les avait contacté y a 4 – 5 ans et à l'époque ils ne prenaient pas. Ils avaient même pris une bille de bois à Biot et il n'a jamais payé.

FB : On doit vous faire part des indemnités des élus pour l'année 2023. Alain Yonnet a perçu 4176.72 €, Bruneteau Frédéric, 10735.08 € et Aurélie Roy a perçu 4176.72 €.

On n'a pas défini le diamètre de l'autocollant, la dernière fois. Florentin avait fait une demande auprès de Croc' papier. Donc l'idée c'est de glisser un autocollant à l'occasion du prochain bulletin au mois de juin avec l'écusson de la commune. Sauf que la dernière fois Florentin, on a remis en cause le volume des deux autocollants, on pensait mettre qu'un seul. On disait que ça serait suffisant. Et notamment au niveau de la grosseur parce que le diamètre de douze, on s'était dit que six ou huit cm aurait suffi quand on voit les écussons sur les voitures, ou quoi.

Donc, euh, j'ai juste pour statuer sur une taille 6 – 8.

RB : J'ai regardé l'écusson du stade Rochelais et il fait 6.

FP : En combien d'exemplaire ?

FB : On fait 190 bulletins donc 190 autocollants pour que ça corresponde. Donc 200 car 400 ça faisait un peu beaucoup à notre goût.

FP : vous ferez la demande en même temps que le bulletin.

FB : Oui, enfin on anticipera car c'est peut-être un peu plus compliqué à faire. Aussi Florentin, tu avais demandé à remercier monsieur Dillet pour les travaux qu'il a fait dans une église. Il a installé deux verrous sur la porte de la sacristie. Il a mis, il a refixé les colonnes en bois de la barrière de l'autel de l'église, il a refixé la barrière en bois qui était en bout. Il a déposé un prie Dieu. Et concernant le tableau, il va se renseigner pour savoir comment le fixer au mur et sécuriser ainsi que restaurer le cadre.

FP : Oui, tout à fait.

FB : Florentin pensait qu'on pouvait lui offrir un panier garni. Donc bonne idée. J'avais dit: 30 – 40 € de budget. C'est des paniers moyen qu'on a fait pour Méchain. Si ça vous va, on part comme ça.

FP : Monsieur Dillet, il lui reste du bois pour faire un panneau d'affichage qui était prévu initialement à la maison de Michel, je crois.

FB : Si vous avez un emplacement à la maison et moi, je veux bien.

FR : C'était prévu ?

FP : Non mais ça peut être mis à la cabane d'arrosage.

AY : Au Boutet, il y en a un qui est abimé beaucoup.

FB : L'idéal, ça serait bien d'acheter des supports métalliques ou en alu. Vitré et monté. Mais c'est que ça coûte. On a regardé et ça 5 à 600 €

Mais peut-être que ça serait bien malgré tout. De les changer

AR : Et d'investir au fur et à mesure.

FB : Oui pas tout la même année parce qu'il y a en a ? Alain ?

AY : Onze.

FB : D'autres questions ?

Séance levée à 23 h 30